

Archives départementales de la Haute-Vienne

10 H

**Carmes déchaux de Saint-André
de Limoges
(1279-1791)**

répertoire numérique détaillé

par Florence Mirouse et Anne Gérardot, conservatrices

Limoges

2009

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
BIBLIOGRAPHIE.....	6
SOURCES COMPLÉMENTAIRES	7
PLAN DU RÉPERTOIRE.....	9
RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ	10
Prieuré de Saint-André dépendant de l'abbaye de Bénévent	10
Personnel	10
Fondations de messes.....	10
Administration des biens	11
Couvent des Carmes déchaussés.....	20
Fondation du couvent	20
Personnel	20
Fondations de messes.....	21
Administration des biens	21
Pièces trouvées jointes au fonds.....	27
TABLE DE CONCORDANCE.....	28
ANNEXES	32
Liste des pièces scellées extraites	32
Liste des prieurs de Saint-André	34
TABLEAU MÉTHODIQUE DES NOMS DE LIEUX	35
INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES	37

INTRODUCTION

Le prieuré-cure et l'installation des Carmes déchaussés

Le prieuré-cure de Saint-André, prétendument fondé par saint Martial, existait en tout cas au XI^e siècle ; il fut alors cédé par le chapitre cathédral à l'abbaye de Bénévent, fondée en 1028 par Umberto, chanoine de Limoges, et appartenant à l'ordre de saint Augustin. Le dernier prieur, Étienne Vidaud, sous l'influence de la carmélite Isabelle des Anges, résigna le 7 mars 1623 son prieuré en faveur des Carmes déchaussés (ou « déchaux ») afin de permettre l'installation d'un établissement de cet ordre à Limoges¹. Une bulle pontificale du 1^{er} décembre et un acte capitulaire de Bénévent du 16 décembre consentirent. La paroisse fut unie à la paroisse voisine de Saint-Domnolet². La prise de possession par les Carmes eut lieu le 6 août 1625, non sans quelques oppositions de paroissiens ou du chapitre cathédral.

Les bâtiments se situaient non loin de la Vienne et du Naveix, face au pont Saint-Étienne. En 1790, le couvent comptait 9 religieux, 1 novice et 3 convers. Le dernier prieur, le R. P. Martin, fit faire des travaux importants aux bâtiments. Au commencement de la Révolution, ils abritèrent la municipalité et le conseil général de la Cité, jusqu'à l'union avec celui du Château le 11 novembre 1792. En 1809, le couvent fut acheté à l'acquéreur par les Visitandines, qui s'y installèrent, mais non l'église, dont l'acquéreur fit enlever la toiture. Les bâtiments subsistants furent démolis en 1960.

Historique de la conservation

Le fonds des Carmes déchaussés est entré aux Archives départementales en tant que séquestre révolutionnaire. L'ensemble des fonds se trouvant en désordre, les archivistes de la Haute-Vienne se sont tout d'abord attachés à reconstituer chacun des fonds en identifiant les documents et en les regroupant en liasses, opération qui aboutit à la fin du XIX^e siècle à la constitution, sous l'impulsion de Gustave de Burdin, du fichier des séries anciennes. Les différentes liasses furent décrites et numérotées en continu (ce numéro est précédé d'un « A » pour les documents antérieurs à la Révolution), puis dactylographiées et classées par ordre méthodique par Monique Langlois à partir de 1949. De nombreuses publications anciennes font référence à cette cotation ancienne, aussi une table de concordance a-t-elle été établie avec la nouvelle cotation résultant du classement du fonds. Cette concordance n'a pu être toujours précisément restituée et demeure donc imparfaite.

L'état de conservation du fonds est globalement bon. Un certain nombre de pièces présente toutefois des lacunes et des dégradations dues à l'action d'insectes et à des moisissures

¹ La fondation des Carmes déchaux, en 1568, est la conséquence d'une réforme de l'ordre des Carmes (établissement érémitique puis cénobitique appartenant depuis 1247 à la famille des Mendians) opérée au XVI^e siècle sous l'influence de Thérèse d'Avila (1515-1582) et de Jean de la Croix (1542-1591).

² Paroisse de la Cité. Sur ses limites, v. Michel Toulet, « Les limites des paroisses de Limoges au XVIII^e siècle : problèmes, certitudes et hypothèses », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, t. 122, 2004, p. 119-136, sp. p. 121-122.

anciennes. Quelques pièces présentent des traces de brûlé : sans doute s'agit-il de l'incendie survenu en décembre 1823 dans les locaux de la préfecture, au cours duquel disparurent une grande partie des archives ecclésiastiques anciennes qui venaient d'y être transférées depuis l'évêché. On peut enfin noter le nombre relativement élevé de pièces incomplètes du fait de mutilations survenues à différentes époques.

Le fonds se compose de documents en français et latin sur papier et (très majoritairement) sur parchemin. Son classement a donné lieu à un reconditionnement (papier barrière, papier permanent et boîtes de conservation). Il occupe 2,10 m.l. et compte 50 articles. Les pièces scellées présentant une empreinte lisible ont été extraites afin d'assurer leur conservation dans de bonnes conditions.

Présentation du contenu

Le fonds se partage à parts sensiblement égales entre pièces concernant le prieuré de Saint-André dépendant de l'abbaye de Bénévent et pièces relatives au couvent des Carmes déchaussés. Il ne subsiste pas dans le fonds de documents concernant les premiers temps du prieuré : la période chronologique couverte s'étend de 1279 à 1791, la majeure partie des documents appartenant cependant à la période du XV^e au XVII^e siècle. Mis à part quelques pièces relatives au personnel du prieuré, puis du couvent des Carmes, et à leurs activités spirituelles, il s'agit pour l'essentiel de documents relatifs à la gestion des biens du prieuré et de son annexe de Pourrioux, située dans la Marche. Ces documents se composent de terriers et de lièves, ainsi que d'un grand nombre de pièces ponctuelles (notamment des reconnaissances, transactions et pièces de procédure). Les biens du prieuré Saint-André se trouvaient pour l'essentiel à Limoges et dans les paroisses voisines (Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Meuzac, Nantiat, Nieul, Panazol), mais certains se trouvaient également dans la Creuse actuelle, en raison de l'annexe de Pourrioux, ainsi qu'en Corrèze (Chabrignac). Par l'abondance de ces pièces relatives à la gestion du temporel, le fonds des Carmes fournit de nombreuses informations utiles à l'étude de la microtoponymie, notamment pour certains quartiers de Limoges où le prieuré était possessionné, comme la Cité ou le Puy Imbert.

Mode de classement

Le classement du fonds a été entrepris par Florence Mirouse et achevé par Anne Gérardot. Le plan de classement s'articule autour des deux grandes périodes de l'histoire du prieuré : son rattachement à l'abbaye de Bénévent (jusqu'en 1625) puis sa cession aux Carmes déchaussés. Les documents relatifs au personnel de l'abbaye et aux activités spirituelles précèdent les documents concernant la gestion du temporel, séparés entre documents généraux d'une part et pièces ponctuelles d'autre part, classées par paroisse.

La date retenue pour le classement des copies est celle de leur réalisation : les copies de documents dont la réalisation a été demandée par les Carmes mais dont l'original avait été passé au temps du prieuré se trouvent donc dans la partie consacrée aux Carmes.

Un certain nombre de pièces qui n'appartenaient pas au fonds des Carmes déchaussés ont été extraites et replacées dans leur fonds d'origine, lorsque celui-ci était identifiable avec certitude³. Les autres sont rassemblées dans la partie consacrée aux « pièces trouvées jointes au fonds ». L'appartenance de quelques pièces au fonds demeure douteuse, sans qu'il soit cependant possible de les exclure formellement : ces documents sont signalés en note.

³ Cf. *infra*, liste des pièces replacées dans leur fonds d'origine, p. 29.

Règles et conventions adoptées

Pièces incomplètes : dans le cas de pièces mutilées, incomplètes ou partiellement illisibles, le parti a été pris de reprendre les informations données dans les analyses dorsales, qui apparaissent le plus souvent fiables. Les informations ainsi restituées (datation, localisations, noms de personnes etc.) ont été intégrées aux analyses sans être signalées par l'emploi de crochets. Les mutilations ou lacunes des pièces n'ont été indiquées que dans le cas où elles ont engendré la disparition d'une partie du texte.

Noms de lieux et de personnes : une forme normalisée des noms de lieux, correspondant à la forme actuelle lorsque celle-ci existe ou à la forme la plus couramment rencontrée, a été adoptée pour l'ensemble des analyses. Il n'a été adopté de forme normalisée des noms de personne que lorsqu'il a pu être établi que deux formes différentes concernaient bien un même personnage.

Datation : le style de la Circoncision ou style du 1^{er} janvier est appliqué en Limousin à partir du 1^{er} janvier 1566. Il semble que le style de l'Annonciation florentine, le plus couramment usité en Limousin, ait été employé concurremment au style de Pâques (par ailleurs utilisé par la chancellerie royale) au cours de la période qui s'étend du début du XIV^e siècle à 1566. Les normes employées pour les datations dans le présent répertoire sont les suivantes :

- lorsque les datations modernes obtenues coïncidaient dans les styles de Pâques et de l'Annonciation, les datations anciennes ont été converties en nouveau style (n. st.) ;
- lorsqu'il était impossible de trancher, la date a été maintenue en ancien style (a. st.)

BIBLIOGRAPHIE

- BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE [lui-même carme déchaussé], *Histoire de saint Martial apôtre des Gaules et notamment de l'Aquitaine et du Limousin*, t. 2, Limoges, 1683, p. 242-251 et t. 3, Limoges, 1685, p. 833-835.
- BULLAT (François), « Tableau ecclésiastique et religieux de la ville de Limoges », éd. par A. Leclerc, dans *Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, Tulle, 1890, p. 414-416 (*Archives historiques de la Marche et du Limousin*, t. II).
- Carmes et carmélites en France du XVII^e siècle à nos jours* [actes du colloque de Lyon, 1997], éd. Bernard Hours, Paris, CERF, 2001.
- GADY (Maurice), « L'ordre carme en Limousin », *Bulletin de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 77, 1955, p. 9-37.
- Histoire générale des carmes deschaussez et des carmelites deschaussées, composée en espagnol par le R. P. François de Sainte Marie et traduite en françois par le R. P. Gabriel de la Croix*, Paris, s. n., 1655.
- JANSSEN (P.), *Les origines de la réforme des Carmes en France au XVII^e siècle*, La Haye, M. Nijhoff, 1969 (*Archives internationales d'histoire des idées*, 4).
- LAUCOURNET (Marcel), « Plaque commémorative de la fondation du couvent des Petits-Carmes de Limoges en 1625 », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 88, 1961, p. 116.
- PETIT (A.), « Établissement des Carmes déchaussés à Limoges », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 66, 1918, p. 397-406.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Archives départementales de la Haute-Vienne

FONDS ANCIENS

Série C. — Administrations provinciales avant 1790.

Intendance de Limoges.

C 87. Comptabilité communale, dont : Procès intenté par Pierre Vergniaud, adjudicataire des droits d'octrois, en 1752, contre le syndic général du clergé, les religieux Feuillants, les Grands-Carmes, les Carmes-Déchaussés, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins et les Récollets, qui se prétendaient exempts de tous droits d'octrois (1752-1754).

C 439. Vingtièmes. — Minute du rôle des vingtièmes de la paroisse Saint-Christophe et Saint-Paul-Saint-Laurent. Parmi les imposés figurent les PP. Carmes déchaussés (1775).

Série G. — Clergé séculier avant 1790

1 G : Évêché de Limoges.

1 G 8*. Registre coté par « *Ac singularem* » : « *S'ensuyt le répertoire des lettres, tiltres et aultres enseignemens estant au trésor du chasteau d'Isle, appartenent au reverend pere en Dieu mon seigneur, monseigneur Charles de Vilers, évesque de Limoges* » (1522-1530).

1 G 21* « *Terrier contenant partie des hommages et reconnaissances des terres du haut et bas Limousin relevant de l'évêché de Limoges, reçus par Tardieu, notaire, aux noms de Messeigneurs Raymond de La Marthonie et François de La Fayette, évêques de Limoges, depuis l'année 1624 jusques et y compris 1644. Le dit terrier relié et analysé [sic] de la table alphabétique qui est à la fin, par les ordres de Mgr L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, la troisième année de son épiscopat* » (1624-[1771]).

1 G 55-57. Seigneurie de la Cité de Limoges, le Naveix : prévôté du Naveix ; bois flotté (1633-1786).

1 G 369. Reliques. Autorisations épiscopales d'exposer les reliques de saint Eugène dans l'église des Carmes déchaux de Limoges (1663).

3 G : Chapitre cathédral

3 G 485. Cures et églises. Limoges. Pensions et redevances dues par les curés de Saint-André, Saint-Jean, Saint-Pierre-du-Queyroix ; portion congrue du curé de Saint-Jean (1333-1772).

16 G : Paroisses diverses de Limoges

16 G 5. Saint-Domnolet : *Obits* ; transfert de la paroisse de Saint-André dans celle de Saint-Domnolet (XVII^e siècle).

Série H. — Clergé régulier avant 1790.

9 H. Fonds des Carmes des Arènes de Limoges ou « Grands Carmes » (non classé).

26 H. Fonds des Carmélites de Limoges (non classé).

ARCHIVES PRIVÉES

Série F.

1 F : Arpentements

1 F 577-580. Creuse. Saint-Pierre-Chérignat. Arpentements : procès-verbaux et pièces diverses (1634-1810).

5 F : Fonds Auguste Bosvieux

5 F / K 14-15. Documents, analyses d'actes et notes se rapportant à l'abbaye de Bénévent.

5 F / M 32. Carnet n° 22. Pourrioux : reliquaires et statues.

Archives départementales de la Creuse

FONDS ANCIENS

Série H. — Clergé régulier avant 1790

H 534-544. Abbaye des Augustins de Bénévent (XI^e siècle-1785).

PLAN DU RÉPERTOIRE

PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE BÉNÉVENT	10 H 1-26
Personnel.....	10 H 1
Fondations de messes.....	10 H 2
Administration des biens.....	10 H 3-26
Documents généraux.....	10 H 3-8
Pièces ponctuelles classées par paroisse.....	10 H 9-24
<i>Chaptelat</i>	10 H 9
<i>Condat</i>	10 H 10
<i>Limoges</i>	10 H 11-16
<i>Meuzac</i>	10 H 17
<i>Nantiat</i>	10 H 18-19
<i>Nieul</i>	10 H 20
<i>Panazol</i>	10 H 21-22
<i>Royères</i>	10 H 23
<i>Saint-Pierre-Chérignat</i>	10 H 24
Legs.....	10 H 25
Pièces non localisées.....	10 H 26
COUVENT DES CARMES DÉCHAUSSÉS	10 H 27-49
Fondation du couvent.....	10 H 27
Personnel.....	10 H 28
Fondation de messes.....	10 H 29
Administration des biens.....	10 H 30-49
Documents généraux.....	10 H 30-38
Pièces ponctuelles classées par paroisse.....	10 H-39-46
<i>Chabrignac</i>	10 H 39
<i>Chaptelat</i>	10 H 40
<i>Limoges</i>	10 H 41
<i>Nantiat</i>	10 H 42
<i>Nieul</i>	10 H 43
<i>Saint-Dizier-Leyrenne</i>	10 H 44
<i>Saint-Pierre-Chérignat</i>	10 H 45
<i>Vicq-sur-Breuilh</i>	10 H 46
Legs.....	10 H 47
Rentes.....	10 H 48
Pièces non localisées.....	10 H 49
PIÈCES TROUVÉES JOINTES AU FONDS	10 H 50

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ

Prieuré de Saint-André dépendant de l'abbaye de Bénévent

PERSONNEL

10 H 1 Collation à Hugues de Beaupuy (*de Bello Podio*) de la chapelle ou vicairie perpétuelle de Saint-André de Limoges, sur présentation du prieur de l'abbaye de Bénévent (1349). Convention entre Martial de Beyssac, chanoine de l'église cathédrale, prieur commendataire de Saint-André, et Léonard Boysse, vicaire perpétuel, à propos de la pension de ce dernier (1526 n. st.). Collation à Léonard Boysse d'une vicairie perpétuelle par Pierre Bernardon, chanoine régulier de Bénévent et prieur de Saint-André, sur la présentation de Marguerite Alabloye, nièce du fondateur Jean Chouvaing (1548 n. st.). Procuration passée par Pierre Duboys, curé ou vicaire de l'église paroissiale Saint-André, en faveur de Guillaume Prince, choriste de l'église de Limoges, notamment pour la prise de possession de sa cure (1587). Collation épiscopale de l'église paroissiale ou vicairie perpétuelle de Saint-André à François d'Entreigas, sur présentation du prieur, et prise de possession de la vicairie par François d'Entraigas (1590). Collation à Bernard de Montanello du prieuré ou chapelle Saint-Jean de La Vérine, par Joachim Mercier, prieur commendataire de Saint-André (1597). Lettres de confirmation par la chancellerie [du parlement] de Bordeaux de la nomination apostolique d'un prieur⁴ (1604). Deux pièces concernant la collation à Gaspard Vernejoux de la vicairie de l'autel Sainte-Radegonde en l'église Saint-André (1604, 1614). Nomination d'Etienne Vidaud comme prieur de Saint-André suite à la résignation de Pierre Blanchon (1611).

11 pièces parchemin.

1349-1614

FONDATIIONS DE MESSES

10 H 2 Testament de Jean Chouvaing, vicaire de l'église cathédrale de Limoges, comprenant la fondation d'une vicairie perpétuelle dans l'église Saint-André, à charge de dire une messe (1504). Quittance donnée à Peyronne du Solier pour une

⁴ Pièce mutilée.

somme due par elle pour un anniversaire fondé par feu son père Étienne du Solier en l'église Saint-André (1566).

2 pièces parchemin.

1504-1566

ADMINISTRATION DES BIENS

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

- 10 H 3** Terrier (ou copie authentique contemporaine) signé « Debessa », concernant des biens sur les paroisses de Chaptelat, Limoges, Nantiat, Nieul et Panazol.
1 cahier parchemin de 31 p. (une copie sur papier du XVIII^e s. de l'acte n° 2 du cahier est cousue entre les pages 2 et 3).
1481
- 10 H 4** Lièves des rentes du prieuré pour les années 1522, 1528-1529, et liève sans date⁵ [vers 1547-1559⁶].
1 cahier papier de 8 fol. ; 1 registre papier de 100 p., couverture parchemin (1 pièce papier XVIII^e insérée entre les pages 2 et 3) ; 1 cahier papier de 20 p. (1 pièce papier XVIII^e insérée entre les pages 4 et 5)
1522 - [vers 1547-1559]
- 10 H 5** « Terrier et lyeve » (en fait, répertoire de titres des années 1426 à 1551) du prieuré concernant des biens sur les paroisses de Chaptelat, Nantiat et Nieul, et copie de titres concernant des biens sur les paroisses de Condat et Panazol, le tout signé « Baignol ».
1 cahier papier de 18 fol., couverture parchemin de remploi (fragment d'une donation du XVI^e siècle).
1551 (a. st.) - 1553 (n. st.)
- 10 H 6** Terrier de l'annexe de Pourrioux.
1 cahier parchemin de 12 fol., couverture parchemin.
1575
- 10 H 7** Copies authentiques signées « Goubert » de reconnaissances datées de 1526-1527 concernant des biens sur les paroisses de Condat, Limoges et Panazol (s. d. [XVI^e siècle]).
1 cahier papier de 6 fol., couverture papier (reconnaissance de 1506 concernant le Puy Saint André sur la page de garde).
[XVI^e siècle]

⁵ Ces documents ont été utilisés au XVIII^e siècle dans un procès concernant le tènement de Goutelard [paroisse de Nantiat], comme le prouvent des notes insérées.

⁶ Cette liève est signée du prieur Pierre Bernardon, ce qui permet de proposer une datation approximative (cf. *infra*, liste des prieurs de Saint-André, p. 30).

- 10 H 8** Actes de portée générale⁷. — Mandement du pape Innocent VIII contre les détenteurs des titres et biens du prieuré (1491). Lettres à terrier pour le prieuré (1536, 1573).
3 pièces parchemin.

1491-1573

PIÈCES PONCTUELLES CLASSÉES PAR PAROISSES

Chaptelat

- 10 H 9** Vente entre particuliers d'une rente sur le manse de Morcheval (1335 n. st.). Investiture accordée par le prieur à Pierre Robert pour des terres à Morcheval, paroisse de Chaptelat, et à *Gotalar*, paroisse de Bonnac (*Bonnaco*) (reste de sceau, 1362). Accensement par le prieur du manse de Morcheval (1408). Expédition différée d'une transaction de 1435 entre le prieur et Pierre de Chastenet, prêtre chapelain de Chaptelat, à propos de la dîme de cette paroisse (1483 n. st.). Pièces de procédure entre le prieuré et François Montilhaud, curé de Chaptelat, à propos de la dîme de cette paroisse (1611, 1613).

7 pièces parchemin ; 1 cahier parchemin de 4 fol.

1335 (n. st.) - 1613

Condat

- 10 H 10** Deux copies authentiques d'un même acte portant des reconnaissances de 1552 (a. et n. st.) relatives aux villages de Chas Rebière et Veyrinas (1576). Copie authentique d'une liève de 1508 concernant les villages de Chas Rebière et Veyrinas (1576). Deux copies authentiques de ventes de rentes et de terres acquises à Veyrinas et La Planche par Martial Londy en 1516 (n. st.) et copie authentique de l'investiture qui lui est accordée par le prieur en 1524 (n. st.) pour des biens acquis à Veyrinas (1576, 1581). Copie authentique d'une transaction entre particuliers (s. d.) concernant la rente due au prieur sur le village de Veyrinas (1581). Pièce de procédure concernant notamment le prieuré et Michel Riviere et autres tenanciers, au sujet de Veyrinas (1582).

7 p. parchemin ; 1 cahier parchemin de 6 fol.

1576-1582

Limoges

- 10 H 11** Vente par Pierre Chabrous d'une maison dans la Cité (1279). Vente par Jean Vilar (*Vilari*), clerc, d'une maison chargée de cens dans la Cité (1293). Transaction concernant une vigne au Chinchauvaud, dépendant de la fondalité du prieuré (1308 n. st.). Acte de la cour du pariage concernant la subhastation de la maison de feu Jean Rabal, dans la Cité (sceaux, 1352). Acte de la cour du pariage

⁷ Certaines de ces pièces étaient obtenues par le prieuré dans le cadre d'une procédure particulière et se trouvaient vraisemblablement attachées à d'autres pièces de procédure dont elles se sont par la suite trouvées séparées.

concernant la subhastation de la maison de Jean Bohon, dans la Cité (sceaux, 1353 a. st.-1354 a. st.). Vente par Guillaume Noulac d'une maison dans la Cité (1357) ; deux ventes par Etienne Rouezi de terres au Puy du Pic (1364 n. st.). Acte du pariage concernant la subhastation d'un ancien pressoir (*solare olim trolhum*) dans la Cité (1397). Jugement du pariage de la Cité affirmant que le prieuré est seigneur direct d'une vigne appelée Fontcroze, sur la route de Saint-Léonard⁸ (1399 n. st.). Accensement à Jean, Pierre et Léonard de Farges de terres au territoire du Verdoyer, près de Limoges⁹ (1436). Libelle produit dans le cadre d'une procédure portant sur le cens dû au prieuré pour une terre à Fontcroze (1441). Acte de la cour royale de Limoges à propos d'un cens dû par Aymeric Arditi sur le Grand Naveix (1442). Transaction portant reconnaissance par Pierre Imbert à propos de biens sis près de la Vienne, à proximité du chemin allant de Limoges au Palais, et au Puy-du-Pic¹⁰ (1455 n. st.).

14 pièces parchemin.

1279-1455 (n. st.)

10 H 12

Expédition différée d'une vente faite en 1435 (a. st.) par Hélié Vigno à Pierre Imbert d'une vigne au Puy du Pic, chargée de cens envers le prieuré (1468 n. st.). Accensement par Jean du Solier, prieur de Saint-André, d'un jardin situé dans la Cité à Michel du Solier (1470). Copie authentique d'un acte relatif à une métairie au clos d'Auzette¹¹ (1472). Requête du prieur contre Guillaume et Jean de Sandelles auprès de la cour de pariage à propos de biens au Puy du Pic et à Goutte-Fouchier, au Puy-Imbert (1483). Copie authentique de deux reconnaissances faites en 1481 par Pierre Vigo le Jeune et Hélié Vigo pour des maisons dans la Cité (1483). Requête contre Guillaume de Sandelles concernant des biens au Puy du Pic, [Larvaynas ?] et Goutte-Fouchier¹² (1489). Copie authentique d'un accensement de 1411 à Elis Heyraud *alias* Thoniaud d'une terre avec une cabanne, appelée de Fontbonne, dans la Cité (1490). Actes de la cour de pariage de la Cité et du parlement de Bordeaux relatif aux droits du prieuré, notamment lods et ventes et droit de faire édifier un colombier sur la métairie « Deux Toniaux » détenues par les familles Duboys, Thoniaud, Romanet (1490-1491 n. st.). Requête concernant la métairie des Toniaux¹³ (1491). Expédition différée d'une reconnaissance de 1406 (n. st.) par laquelle Michel Boysse reconnaît tenir du prieuré une vigne au Puy du Pic (1493). Copie authentique d'un accensement de 1429 par le prieuré à Pierre Favre de biens situés dans la Cité (1496). Expédition différée d'une reconnaissance de 1458 par laquelle Jean des Farges *alias* Doubias reconnaît tenir du prieuré des terres au Ruisseau Saint-André, au Puy du Rey et à Montadeu, ainsi qu'une terre nommée du Prieur Saint-André (1498). Expédition différée d'un accensement de 1464 par Jean du Solier, prieur, d'une vigne au Puy du Pic à Barthélémy de Planchadeu (1498). Pièces de procédure concernant le déchargement du bois au Petit Naveix¹⁴ (1499).

26 pièces parchemin.

1468 (n. st.) - 1499

⁸ Pièce mutilée.

⁹ Pièce lacunaire.

¹⁰ Pièce mutilée.

¹¹ Pièce mutilée.

¹² Deux fragments appartenant à une même pièce.

¹³ Pièce incomplète.

¹⁴ Dont l'une incomplète.

10 H 13

Copie authentique d'un accensement de 1438 (n. st.) par Jean Julian à Jean Boysses de biens dans la Cité (1501). Expédition différée d'une donation faite en 1461 par Pierre Arnaud au prieuré d'une terre à Las Fontanas, confrontée à la rue par laquelle on va de Limoges à Montadeu¹⁵ (1503). Expédition différée d'un acte de vente de 1467 concernant une vigne au Puy du Pic (1504). Échange entre Martial Guoyraud et Pierre Tabory de deux maisons dans la Cité, chargées de cens envers le prieuré (1505 n. st.). Jugement confirmant la saisie demandée par Barthélémy Londy, prieur de Saint-André, de biens situés à Auzette et Fontbonne appartenant à Jean Thoniaud, Martial de Janeilhac et sa femme Valérie Comanda, et François Dubois (1505). Pièces d'une procédure opposant le prieuré à Jean de Sandelles (concerne vraisemblablement des biens sur le territoire de Limoges, 1505-1506 n. st.). Pièces de procédure opposant le prieuré à Jean Thoniaud et Martial de Janeilhac au sujet de biens au Mas-Rome (1506-1509 n. st.). Transaction entre le prieur et Léonard Teisseulh dit Bigon au sujet d'un mur mitoyen avec le jardin du prieuré (1509). Pièces de procédure concernant Valérie et Jean Thoniaud¹⁶ (1511 n. st.-1511). Échange entre particuliers d'une terre dans la rue du pont Saint-Etienne chargée de cens envers le prieuré contre une terre aux Coutures, chargée de cens envers le monastère Saint-Augustin de Limoges¹⁷ (s.d. [fin XV^e-début XVI^e]).

34 pièces parchemin.

1501 - [début XVI^e]

10 H 14

Pièces de procédure entre le prieuré et Jean de Sandelles au sujet d'une dîme au Puy du Pic (1518-1519 n. st.). Vente entre particuliers d'une vigne au Puy du Pic (1521). Pièces de procédure entre le prieuré et François des Gouttes, prévôt affermier du Naveix, au sujet du petit Naveix (1522-1523). Expédition différée d'un acte de 1403 concernant une vigne au Ruisseau Saint-André¹⁸ (1523 n. st.). Pièces d'une procédure opposant le prieuré à Jean de Sandelles au sujet de terres que celui-ci a acquises de Peyronne de Puy Imbert (1523). Deux actes relatifs à la seigneurie du Petit Naveix et aux droits attachés au bois (1526, 1540). Expédition différée d'une donation entre particuliers de 1514 incluant la donation à la fabrique de l'église paroissiale d'une vigne sise au territoire de Maison-Dieu (1535). Reconnaissance faite par Valérie Astaïpe pour des terres sur le territoire de Limoges (1538). Copie authentique d'une reconnaissance de 1504 concernant les prés de Saint Andrieu et de Per Chabron (1538). Pièce d'une procédure opposant le prieur à Jean Gay Combeys et Jean Garrigon dit Surlat, fermiers du prévôt du Naveix (1538). Expédition différée d'une investiture accordée en 1496 par le prieur à Pierre d'Angressas pour une vigne au territoire du Puy du Rey (1538). Hypothèque sur des prés au Ruisseau Saint-André par Martial Dubois le Jeune pour le paiement de la dot de sa sœur¹⁹ (1548). Échange entre particuliers de biens sis au Puy du Pic et au Mas Blancquet²⁰ (1549).

31 pièces parchemin ; 1 cahier papier de 2 fol.

1518-1549

¹⁵ Pièce lacunaire.

¹⁶ Dont l'une incomplète.

¹⁷ Pièce mutilée.

¹⁸ Pièce mutilée.

¹⁹ Pièce mutilée.

²⁰ Pièce mutilée.

10 H 15

Investiture donnée par Joseph Baignol, fermier du prieuré, à Jean dit Nanot de Chastenet pour des vignes au clos de Montlhéry et au clos du Pic (1552). Vente par Jean Vitrac, apothicaire, à Jean de Bros, boulanger, d'une vigne au Haut-Chinchauvaud, chargée de cens envers le prieuré (26 février 1554). Adjudication à Pierre de Teyseulh par le prieur de Saint-André d'un terrain, murailles, jardin et vigne situées à côté du prieuré (1564). Reconnaissance envers le prieuré par Albert Vigier pour une vigne sise à Montlhéry (1564). Rachat par Mathieu Duboys, prieur, de rentes sur des terres au Ruisseau d'Auzette, lesquelles avaient été aliénées (1564). Reçu délivré par les fabriciens de Saint-André en faveur de Martial de Courdellas pour un cens dû sur une vigne au clos de Fargas ou de Las Chaussadas (1566). Pièces d'une procédure opposant le prieuré à Léonard Boyse dit de Las Jasetas au sujet d'une maison et jardin proche de la vigne du prieuré²¹ (1570, 1581). Reconnaissance et paiement d'arrérages de rentes au prieuré sur une vigne au clos Montlhéry par Martial Carrier dit Badmard et Bernard de Vault (1572). Transaction entre le prieur et Pierre Dumas au sujet de l'acquisition d'une vigne et d'un jardin dans la Cité (1572). Reconnaissance par Thomas Tharaud, éperonnier, pour une vigne au Puy du Pic (1572). Reconnaissance par Balthazar Bony et Catherine d'Augiezas pour une vigne au clos du Puy du Rey (1572). Copie authentique d'une vente faite en 1498 par Léonard Peyraud à Mathieu de Peyrat d'un pré au Ruisseau Saint-André (1573). Sentence relative au paiement par Catherine Juge de redevances dues au prieuré sur des biens situés au Puy-du-Pic, au territoire de Puy Imbert, paroisse Saint-Christophe (1574). Copie authentique d'une reconnaissance de 1481 pour des terres au Puy du Pic (1574). Sentence entre le prieuré et Pierre Salcys, Etienne dit le Besson deu Casseu, Thomasse veuve de Léonard Barbary dit Rocolly, Pierre Le Moyne et Martial Pauly (concernant le Ruisseau Saint-André ou le tènement du Colombier ? 1574). Reconnaissance de rente en faveur du curé et des fabriciens de Saint-André, par Léonard Balazys dit Jaspaud, pour un pré aux Casseaux (1576). Pièce d'une procédure opposant le prieuré à Jean et Martial Sandelles au sujet du village de Puy Imbert (1576). Reconnaissance d'arrérages de rente en faveur du prieuré par Pierre Bertrand, orfèvre, pour une maison sise en la Cité (1578). Reconnaissance par André Condat pour une maison dans la Cité (1578). Reconnaissance en faveur du prieuré pour des vignes au Haut-Chinchauvaud (1579). Échange entre particuliers de biens sis au Mas Blancquet et au clos du Colombier (1580). Reconnaissance de cens en faveur du prieuré par François Mazoudon pour deux maisons dans la Cité²² (1581).

24 pièces parchemin ; 2 cahiers parchemin de 4 fol.

1552-1581

10 H 16

Pièces d'une procédure opposant le prieuré à Catherine dite Guiterie Chastenet au sujet d'une rente sur une vigne au Puy du Pic (1587). Reconnaissance par Pierre de Leymarie pour une maison, une vigne et un jardin dans la Cité, rue Soubrane ou de la Mine (1589). Vente par Anne Ruaud à Jacques David d'un terrain, murailles effondrées et jardin dans la Cité, et perception des lods et ventes par la même en tant que fermière des droits du prieuré (1598). Vente par Anne Ruaud à Jean Boyse d'un jardin dans la Cité (1598). Acte concernant une rente due par Pierre Girart au prieuré sur une vigne sise au Ruisseau Saint-André [XVI^e siècle].

²¹ Dont une pièce mutilée.

²² Pièce mutilée.

Reconnaissance faite en faveur des fabriciens de l'église Saint-André par Thomas Boutineau, comme administrateur des biens de Narde de Larboudie, femme de son fils Jean, pour une vigne au clos du Bas Chinchauvaud (1601). Reconnaissance par Jean Boutineau pour une vigne au clos du Bas Chinchauvaud (1611). Pièce d'une procédure opposant le prieuré à Catherine Barbary dite Cathy, Léonard Canard, Léonard Moureau du Mas Blancquet et Jean Avril au sujet des tènements de Puy du Pic et du Colombier (1614). Transaction entre Etienne Vidaud, prieur, et Léonard Loubet, au sujet de l'acquisition d'une maison dans la Cité (1618). Pièce de procédure concernant Etienne Vidaud, prieur, et le Puy du Pic²³ [avant 1625].

7 pièces parchemin ; 4 cahiers parchemin de 2, 4, 6 et 12 fol.

1587-[avant 1625]

Meuzac

- 10 H 17** Reconnaissance pour un tènement à La Vérine, dépendant de la chapelle de Vérine (1368). Accensement à Bardin Chamau du Colombier du tènement de La Vérine, dépendant de la chapelle de Vérine²⁴ (1443).

2 pièces parchemin.

1368-1443

Nantiat

- 10 H 18** Expédition différée d'un accensement par le prieur en 1436 du manse ou repaire de Goutelard en faveur de Léonard Mourmand (*Mourmandi*) (1450) et autre pièce concernant cet accensement²⁵ (s. d. [après 1436]). Pièces de procédure à propos d'une saisie opérée par le prieuré sur le village de Saint-Géry pour obtenir paiement d'arrérages de rente (1506). Pièces d'une procédure opposant le prieuré à Gabriel Michelon et autres tenanciers, concernant la subhastation du lieu de Saint-Géry (1515 n. st., 1520 n. st.). Pièce de procédure concernant la subhastation du lieu de Saint-Géry²⁶ (1522 n. st.). Expédition différée d'une donation de terres en faveur du prieuré de 1403 (n. st.) par Jacques Fernand, demeurant Nantiat (1526). Pièces de procédure entre Martial de Beyssac et Jean Michelon à propos d'un étang à Saint-Géry²⁷ (1526-1528) et copie authentique de l'une des pièces (1569). Pièce de procédure entre le prieuré et les tenanciers de Saint-Géry (sceau sous papier, 1528). Pièces de procédure entre le prieuré et les tenanciers de Goutelard (1528-1529). Pièce de procédure entre Martial de Beyssac, prieur, et Jean Ligand et un nommé Denys, tenanciers du village de Goutelard, à propos des redevances dues au prieuré (1529).

29 pièces parchemin ; 1 cahier parchemin de 4 fol.

[après 1436] - 1569

²³ Pièce lacunaire.

²⁴ Pièce mutilée.

²⁵ Pièce incomplète.

²⁶ Deux fragments appartenant à une même pièce, incomplète.

²⁷ Dont une pièce mutilée.

10 H 19

Copie authentique d'une transaction entre particuliers de 1505 au sujet des droits sur le lieu de Saint-Géry (1532 a. st.). Copie authentique d'une reconnaissance de 1497 d'arrérages de rentes dus par François de Saint-Géry au prieuré (1538). Cession par les fermiers du prieuré à Joseph Baignol, procureur au présidial, des droits de lods et ventes sur Saint-Géry (1555 n. st.). Procédure entre Joseph Baignol et les tenanciers de Saint-Géry au sujet des rentes et dîmes (1555-1556 n. st.). Pièces de procédure entre le prieuré et les tenanciers de Goutelard (1561 n. st.). Pièces de procédure entre Mathieu Duboys, prieur, et Pierre du Clou, Marc Berthoulaud et Antoine de Goutelard (1563 n. st.). Copie authentique d'une reconnaissance de 1549 (a. st.) d'arrérages de cens dus sur Saint-Géry et Goutelard par Jean Michellon, Jean Souvanet et Marc Berthoult à Jean Romanet en tant que fermier du prieuré (1563). Pièces de procédure entre le prieur et les tenanciers de Sugeard et Goutelard (1574). Sentence contre les tenanciers de Saint-Géry (1574). Copie authentique d'une reconnaissance de 1551 (a. st.) sur le village de Goutelard (1575). Transaction entre Jean Blanchon, prieur, et dame Narde Michelon, au sujet de l'étang de Saint-Géry (1580-1581).

29 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1532 (a. st.) - 1581

Nieul**10 H 20**

Accensement du mas de Gandeloup par le prieur Jean de La Vergne (*de Vernbia*) à Pierre de Prattigo²⁸ (1426). Reconnaissances de Pierre Nogier pour des terres au territoires des Gouttes (1446 n. st., 1456). Pièce de procédure relative à Gandeloup, entre Jean Blanchon, prieur, et François Dubois et autres tenanciers (1578, 1581). Pièce de procédure entre le prieur et Jacques dit Jamme de Gandaloux (1582). Pièce de procédure entre le prieuré et les tenanciers de Gandeloup²⁹ (1612).

7 pièces parchemin ; 1 cahier parchemin de 2 fol.

1426-1612

Panazol**10 H 21**

Accensement par Jean du Solier, prieur, de terres au Puy Saint-André en faveur de Jean de Marpianas (1457). Accensement par les fabriciens de Saint-André à Jacques Genteu d'un pré à Saint-Paul (1461). Expédition différée d'un accensement de 1443 (n. st.) de terres à Las Bussieras par le prieur en faveur de Jacques de Puy Dru et Léonard Nebot (1468 n. st.). Pièce de procédure entre les tenanciers du lieu du Bosc et Pierre Romanet, se disant seigneur foncier du lieu (1474). Vente par Guillaume Villate, prêtre, à Simon, Pierre et Léonard Bochart d'une terre à Morpiennas (1490). Procédure entre le prieuré et les tenanciers de Morpiennas (1513).

7 pièces parchemin.

1457-1513

²⁸ Pièce mutilée.

²⁹ Pièce incomplète.

10 H 22 Pièce de procédure entre Martial de Beyssac, prieur, et Pierre de Soudanas, relatif à Las Bourdarias³⁰ (1522-1524, 1554³¹, s. d. [vers 1522-1523 ?]). Reconnaissance pour un pré à Las Ribas par Pierre Bouchard envers la fabrique de l'église Saint-André³² (1549). Pièces de procédure entre le prieuré et Barthélémy et autres de Morpiennas (1553). Procédure concernant le prieur, Barthélémy de Marpianas, François de Neufville, abbé de Grandmont, et Geoffroy de Bonneval, abbé de Saint-Augustin, au sujet du village de Morpiennas (1553). Pièces de procédure entre le prieuré et Barthélémy de Mandalessas, Léonard Conquet de Marpianas et autres au sujet de biens au Puy Saint-André, dont des copies authentiques d'un accensement de 1457 pour des terres au Puy Saint-André, d'une reconnaissance de 1481 pour le tènement de Las Bussieras, de la table des matières d'un terrier de 1481³³ et de reconnaissances de 1526³⁴ (1554 n. st.). Échange entre Jean Béraud, du lieu de Morpiennas, et Jean dit le Petit et sa femme Marguerite dite Courte de Coubras, de vignes sises à Manderesse, mouvant du prieur de Saint-André, contre des terres appelées de Las Robieyras deu hault (1571). Procédure concernant le prieuré, Léonard de Soudanes et la communauté des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, au sujet d'un pré à Soudanas (1571, 1573). Pièce de procédure contre Jean dit Le Petit de Mandalessas (1572). Reconnaissance de Jean Garreau pour une vigne au territoire de la Croix Saint-Léonard (1574).

47 pièces parchemin.

1522-1574

Royères

10 H 23 Expédition différée d'un accensement de 1422 (n. st.) par le prieur de Saint-André à Jean et Léonard Bonet des tènements de La Cachamanhia et de Lambardia (1496). Expédition différée d'un accensement de 1438 (n. st.) par le prieur de Saint-André à Jean de Brunhac des tènements de la Cachamanhia et de Lambardia³⁵ (s. d. [XVI^e siècle]).

2 pièces parchemin.

1496-[XVI^e siècle]

Saint-Pierre-Chérignat

10 H 24 Investiture de Pierre le Faure par le prieur pour les lieux du Bardot et de George, à Pourrioux (1460). Contrat de mariage d'Antoine Pinthon dit le Clerc, du village de Pourrioux, et de Marie Jammetaud (1613).

2 pièces parchemin.

1460-1613

³⁰ Dont deux pièces incomplètes.

³¹ Dix pièces sont liées, dont la dernière est datée de 1554 et ne concerne pas Pierre de Soudanes, mais Barthélémy de Mandalessas, Léonard Conquet et autres.

³² Pièce mutilée.

³³ Il s'agit du terrier coté 10 H 3.

³⁴ Certains originaux des actes copiés se trouvent dans l'article 10 H 21.

³⁵ Pièce mutilée.

LEGS

- 10 H 25** Codicille du testament de Mathias Regis, chanoine des églises des diocèses de Limoges et d'Artois (sceau, 1365). Expédition différée d'une transaction de 1468 entre Jean du Solier³⁶ et Jean Caluet, seigneur de Fredaygues (*Frigida Aqua*) et de *Brucus* au sujet de tenures léguées au prieuré par feu Jean Barton (1497).
- 2 pièces parchemin
- 1365-1497

PIÈCES NON LOCALISÉES

- 10 H 26** Pièce concernant le prieuré et Guillaume Julian (au sujet d'une rente ?, 1367). Pièces concernant le prieur Jean d'Aubusson (procédure ? [vers 1450], 1476). Demande par le prieur d'expéditions d'actes passés devant notaire en 1411, 1438 (n. st.) et 1440 (1490 a. st.). Pièces de procédure concernant, outre le prieuré : François Audier (1508), Pierre Jay, curé de Saint-Domnolet (1515), Jean Thoniaud de la Tour (1515), Antoine et Léonard puis Jean et autre Jean Joubertz de Fargas, au sujet de dîmes (1522-1523), Jean de Sandelles (1550 n. st.-1551), François Duboys, au sujet de rentes (1563 n. st.-1565), Simon de Vaux dit Nacaud (1573), Martial Martin, Catherine du Bois, Albert Martin, Mathine du Bois, Pierre Disnematin et Narde du Bois, au sujet d'une rente (1574), François Duboys et Antoine du Pont, au sujet d'une rente³⁷ (1574), François Duboys (1578), Martial Pauly, Pierre Le Moyne, Louis Romans, Michel et François Ribières et Marguerite Grandine (1578), divers membres de la famille Boyssse ou Boyssas (1580-1581), Michel Rebière et autres (1581), François Mazoudon à propos d'une maison (1581). Procédure au sujet de rentes sur des maisons et jardins (1583). Fragment d'une expédition différée contenant notamment copie d'une procuration passée par le prieur en 1413³⁸ (s. d. [XVI^e siècle]). Procédure entre la fabrique de l'église Saint-André et Catherine de Ventenant, au sujet d'une rente (1604). Procédure entre le prieur de Saint-André et Catherine Barbary, Léonard Moureau et Léonard Canard, au sujet d'une rente (1612). Procédure entre le prieuré et Jean Apvril (1621).
- 58 pièces parchemin
- 1367-1621

³⁶ Qualifié dans cet acte de « prieur du prieuré de Nantiat » (*prior prioratus de Nantiaco*), Jean du Solier est cependant à cette date prieur de Saint-André (cf. *infra*, liste des prieurs de Saint-André, p. 32).

³⁷ Pièce mutilée.

³⁸ Pièce incomplète.

Couvent des Carmes déchaussés

FONDATION DU COUVENT

10 H 27 Lettres royales ordonnant l'exécution de la bulle pontificale mettant les Carmes déchaux en possession du prieuré de Saint-André et arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant l'enregistrement de cette bulle (1625). Libelle produit par les Carmes dans une procédure les opposant au chapitre Saint-Etienne (1627). Acte du pape Urbain VIII concernant la prise de possession par les Carmes du prieuré de Saint-André (1630). Pièce de procédure dans l'instance devant l'official de Limoges entre les Carmes d'une part, le vicaire perpétuel et les paroissiens de Saint-André d'autre part, à propos de l'entérinement de la bulle pontificale (1631). Pièce de procédure (concerne probablement l'entérinement de la bulle pontificale, 1633). Pièce de procédure faisant intervenir le syndic et les fabriciens de l'église paroissiale Saint-André, le couvent des Carmes déchaux, le chapitre cathédral [1634]. Pièce de procédure faisant intervenir, outre le prieuré, le chapitre cathédral, Martial Vidaud, l'abbesse de la Règle, le couvent des Feuillants, le vicaire de la Madeleine, le curé de Saint-Domnolet, l'officialité, les prêtres et paroissiens de Saint-André (1636). Arrêt du parlement ordonnant l'enregistrement d'une bulle accordant des privilèges aux Carmes déchaussés (1636).

5 pièces parchemin ; 1 cahier parchemin de 4 fol. ; 1 pièce papier ; 2 cahier papier de 4 et 16 fol.

1625-1636

PERSONNEL

10 H 28 Procédure entre les Carmes déchaux et Pierre Barus, prêtre, curé de l'église Saint-André, au sujet de la pension de ce dernier³⁹ (s. d. [vers 1625]). Collation par François de Lafayette, évêque de Limoges, de la vicairie perpétuelle de Saint-André à Pierre Jabrillac, sur présentation du prieur de Saint-André (sceau sous papier, 1631). Permission de librairie accordée pour 4 ans au père Honoré de sainte Marie pour l'impression et la vente d'une *Dissertation sur l'inscription de la sainte Face de Montreuil* (1718). Collation à Bruno Delhort de la vicairie des Chauvin, dans l'église Saint-André, et résignation de la vicairie par celui-ci (1720, 1738). Autorisation donnée par le représentant de l'official à Pierre Gravelat de La Chaume, en religion frère Jean-Damascène de Saint Rémy, de s'absenter de Limoges pour raisons familiales (1778).

4 pièces parchemin ; 2 pièces papier ; 1 cahier papier de 2 fol.

[vers 1625]-1778

³⁹ Pièce mutilée.

FONDATIIONS DE MESSES

10 H 29 Fondations de messes par Johannaud, curé⁴⁰ : cette fondation est homologuée par le chapitre général de la province d'Aquitaine en 1693.

1 cahier parchemin de 2 fol.

[vers 1693]

ADMINISTRATION DES BIENS

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

10 H 30* Registre comportant d'une part les rentes et autres dettes et dépenses faites par le couvent, d'autre part ses revenus.

1 registre papier

1623-1734

10 H 31* Liève : première partie chronologique (1626-1649), deuxième partie par ordre de débiteur (1643-[vers 1722]).

1 registre papier

1626-[vers 1722]

10 H 32 Liève des cens et rentes du prieuré Saint-André.

4 cahier papier de 4 fol.

1631-1633

10 H 33* « Terrier de Saint-André » (en fait copie de titres concernant le prieuré et son annexe de Pourrioux, datant de 1623 à 1645) ; au verso, table des titres.

1 registre papier, couverture parchemin de remploi (fragment d'un manuscrit des *Bucoliques* de Virgile, de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle).

s. d. [XVII^e siècle, après 1645]

10 H 34* Recettes et dépenses « globales » faites chaque mois (1775-1790) et procès-verbaux de vérification des comptes par les officiers municipaux (1790-1791) ; au verso, enregistrement des messes « reçues » et des messes dites chaque mois (1775-1790).

1 registre papier

1775-1791

⁴⁰ Pièce mutilée.

- 10 H 35*** Répertoire portant analyse des titres du couvent (titres de 1248 à 1758).
1 registre papier
[XVIII^e siècle]
- 10 H 36*** Répertoire portant analyse des titres établissant les cens (ainsi que de quelques autres titres) dus au prieur de Saint-André (titres de 1311 à 1771).
1 registre papier
[XVIII^e siècle]
- 10 H 37** Censier portant répertoire de titres (les titres semblent dater de 1347 à 1684, avec une mention de paiement d'une autre main, datée de 1714).
1 cahier papier de 42 fol.
[XVIII^e siècle]
- 10 H 38** Actes de portée générale⁴¹. — Actes autorisant les Carmes à en appeler en première instance au parlement de Bordeaux (1635, 1644). Mandement autorisant les Carmes à faire effectuer des extraits ou *vidimus* de titres (1642). Enregistrement au greffe du parlement de Bordeaux de lettres patentes de 1643 autorisant les Carmes à plaider en appel devant le parlement de Bordeaux (1643). Lettres patentes autorisant les Carmes à porter en appel devant le parlement de Bordeaux toutes les causes concernant l'annexe de Pourrioux, ressortissant en principe du parlement de Paris (1644). Grandes lettres patentes d'amortissement en faveur du prieuré et de son annexe de Pourrioux (1644-1645). Lettres d'évocation et autres lettres royales ordonnant l'assignation devant le parlement de Bordeaux des tenanciers et autres débiteurs tant vis-à-vis du prieuré Saint-André que de son annexe de Pourrioux (1642, 1644, 1650, 1658, 1669, 1723). Lettres de *commitimus* pour le couvent des Carmes (1676, 1718, 1741). Mandements royaux ordonnant le paiement de toute dette due au couvent des Carmes (1682, 1704). Mandement assignant tout débiteur devant le présidial (1715). Mandement commettant le bureau des finances de la généralité de Limoges pour recevoir l'hommage du prieur en tant que de besoin (1723).
22 p. parchemin
1635-1723

PIÈCES PONCTUELLES CLASSÉES PAR PAROISSES

Chabrignac

- 10 H 39** Cession d'une vigne appelée du Puicournel par Pierre Géraud, débiteur envers le prieuré (1701). Pièces concernant l'acquisition par les Carmes à Denis puis Pierre Chastaing de terres au village de la Brunetie (1715-1739, s. d.). Accord entre les

⁴¹ Cf. *supra*, note 7.

Carmes et le seigneur de Chabrignac les autorisant à construire un pressoir dans leur domaine de la Brunetie (1743).

1 p. parchemin ; 1 pièce papier ; 5 cahier papier de 2 fol.

1701-1743

Chaptelat

10 H 40 Copies authentiques d'un accensement de 1408 fait par le prieur à Pierre Mourinaud du manse de Morcheval et d'un accensement de 1409 fait par Pierre Mourinaud à Pierre Johanaud du manse de Morcheval (1635). Pièce de procédure contre Nicolas Desgereaux et Jean Chambinaud, relative à Morcheval⁴² (s. d. [après 1637]). Pièces de procédure concernant les biens de Guillaume Rougier, curé de Chamboret, et de Jacques Rougier, à la Pibauderie et à Morcheval (1635, 1644-1645). Arrêt du parlement de Bordeaux déclarant les Carmes seigneurs du tènement de Morcheval (1638).

12 pièces parchemin ; 4 cahiers parchemin de 2, 4, 6 et 8 fol. ; 1 cahier papier de 2 fol.

1635-1645

Limoges

10 H 41 Achat d'un jardin appelé de la Mine, dans la Cité, à Jean Baylle dit Condat, maître maréchal (1632). Copie de la donation faite en 1514 à la fabrique de Saint-André par les frères Boyse, dont l'un est chapelain de Saint-André, d'une vigne sur le territoire de la Maison-Dieu « au clos Julie » (1635). Pièce de procédure et plan d'arpentement exécuté dans le cadre d'une procédure contre le sieur Rouillac : sont notamment représentés les tènements du Tessandier, de Farges, du Colombier, de Las Fontanas et du Puy au Rey⁴³ (s. d. [après 1639], 1667). Pièce de procédure (concernant Puy du Pic ? s. d. [après 1640]). Arrêt du parlement de Bordeaux entre le prieuré d'une part et Jean de Manen et sa femme Paule Rougier, et Guillaume Disnematin d'autre part, à propos du pré de Montcocu (1643). Pièce de procédure concernant le tènement de Tessandier ou du Prieur (1643). Pièces de procédure contre la famille Maledent à propos d'une rente sur le lieu du Ruisseau Saint André, au territoire du Puy du Pic⁴⁴ (1643, 1656, 1658, 1663, 1669). Pièces de procédure et notes informes concernant notamment Jean Avril, Jean Vauzelle et Catherine Avril sa femme, au sujet de biens au Puy du Pic⁴⁵ (1643-1644, 1656, s. d. [après 1658] ; s. d. [après 1659], 1660, 1665, 1667, 1669, 1672, 1675-1678). Pièces de procédure contre Etienne Lanouanne, Léonarde Charles dite Niot et consorts [à propos d'un bien au Puy-du-Pic] (1644). Vente entre particuliers d'une maison dans la Cité, proche de la Vienne et du Naveix (1655). Pièces de procédure contre Martial Quillet à propos d'une vigne au Fontcroze⁴⁶ (1655-1656). Arpentement du tènement du Colombier au Sablard, territoire de la Cité⁴⁷ (1658). Pièces relatives à l'achat d'une vigne et d'un « plassage » de bois au Naveix à

⁴² Pièce incomplète.

⁴³ Pièce mutilée.

⁴⁴ Dont l'une incomplète.

⁴⁵ Dont des pièces incomplètes ou lacunaires et une pièce brûlée très fragilisée.

⁴⁶ Dont une pièce mutilée.

⁴⁷ Deux fragments d'une même pièce.

plusieurs membres de la famille Dumas et à des rentes constituées en faveur de la famille Dumas (1705, 1708, 1715). Procédure entre les Carmes et le chapitre cathédral au sujet d'une muraille empiétant sur la rivière (concerne probablement Limoges, 1708). Extraits de titres et mémoire au sujet des tènements du Colombier et du Tessandier (1719, s. d. [après 1734]). Procédure contre Jean Planchedoux au sujet du Puy du Pic (1731). Procédure contre la demoiselle Ruaud au sujet d'une rente due sur des prés au Ruisseau Saint-André (1745).

20 pièces parchemin ; 16 cahiers parchemin de 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10 et 16 fol. ; 1 plan parchemin aquarellé ; 15 pièces papier ; 18 cahiers papier de 2 et 4 fol.

1632-1745

Nantiat

10 H 42 Copie authentique d'un acte de 1527 concernant Jean Michelon et le lieu de Saint-Gery, notamment un étang⁴⁸ (1644). Pièces de procédure entre le couvent et Joseph Martial dit Petiot, seigneur de la Motte (concerne probablement Nantiat, 1745, 1747, 1749, 1766). Arrêt se rapportant à la procédure opposant les Carmes de Saint-André à messire Martial Petiot, écuyer, sieur de la Motte, et déclarant les Carmes seigneurs du fief et tènement de Gotelard en vertu d'un bail à fief de 1436 (1766).

5 pièces parchemin ; 2 cahiers parchemin de 6 et 18 fol.

1644-1766

Nieul

10 H 43 Pièces de procédure contre Jean et autre Jean Gadaud, Marie de Flottes et autres tenanciers de Gandeloup (1639-1640, 1643). Procédure contre Valérie Barrier, tenancière de Gandeloup, femme puis veuve de Nicolas Douzeau⁴⁹ (1643-1644, 1660, 1667, 1669, 1673, 1676). Copie authentique d'un accensement de 1426 du lieu de Gandeloup par le prieur de Saint-André à Pierre de Prathigo⁵⁰ (1644). Procédure contre François Dubois, bourgeois de Limoges, se disant seigneur foncier de Gandeloup (1676). Procédure contre Guillaume Gadaud, sieur de Gandeloup, comme solidaire du village de Gandeloup, au sujet d'arrérages de rente (1704).

16 pièces parchemin ; 5 cahiers parchemin de 2, 4, 6, et 12 fol.

1639-1704

Saint-Dizier-Leyrenne

10 H 44 Arpentement du village de Ville⁵¹.

1 cahier papier de 6 fol.

1721

⁴⁸ Voir aussi 10 H 18.

⁴⁹ Dont une pièce incomplète.

⁵⁰ Voir aussi 10 H 20.

⁵¹ L'appartenance de cette pièce au fonds des Carmes déchaussés est incertaine.

Saint-Pierre-Chérignat

- 10 H 45** Sentence de la châtellenie du Dognon relative aux habitants et tenanciers de Pourrioux et la Goutte-Denis⁵² (1637). Copie authentique d'extraits de lièves depuis 1568, exécutée à l'occasion d'une procédure relative au village de Couard (*Coubers*) (1637). Pièce de procédure concernant les tenanciers de Pourrioux et autres tènements (1637). Mandement contraignant Guillaume Leraud et Jean Chauveau, fermiers de la châtellenie du Dognon, à payer ce qu'ils doivent au prieuré (1639). Pièce de procédure entre les Carmes et Antoine Daniel, auquel ont été affermées les rentes foncières et dîmes dues à cause de l'annexe de Pourrioux, au sujet de la perception des lods et ventes (1639). Pièce de procédure concernant les tenanciers de la Terrade⁵³ (1639). Pièces de procédure entre les Carmes d'une part et Léonard Delafont, sieur du Puyreynaud et damoiselle Louise Chapelon d'autre part, puis Léonard Delafont et sa femme Catherine Delafont, au sujet de Pourrioux et autres tènements (1639, 1641, 1644-1645, 1651, 1653, 1655-1656, 1659). Liste de sentences de 1637 et 1639 rendues par les justices du Dognon et de la Marche (s. d., [après 1639]). Actes concernant la vente par Léonard Pimparneaud l'aîné de terres au village du Mont (1640, 1642 1650-1652, 1654, 1661). Lettres patentes et mise en possession des dîmes des villages de Pourrioux, Mont-le-Jeune et Mont-le-Vieux, la Besse et Combericou (1644). Pièces de procédures⁵⁴, dont un plan sur parchemin des environs des villages de la Terrade et de Pourrioux (1655-1658). Sentence du siège présidial de la Marche dans une procédure contre Pierre du Faure (concerne vraisemblablement l'annexe de Pourrioux, 1729). Transaction entre le prieur des Carmes et les tenanciers de Couard au sujet du paiement d'arrérages de rente foncière (1785).

20 pièces parchemin ; 1 plan aquarellé parchemin ; 10 cahiers parchemin de 2, 3, 4, 6 et 10 fol. ; 15 pièces papier ; 1 registre papier de 54 fol. ; 4 cahiers papier de 2 et 4 fol.

1637-1785

Vicq-sur-Breuilh

- 10 H 46** Pièce de procédure contre les tenanciers du village de Mallefon⁵⁵.
1 cahier parchemin de 2 fol.

1673

LEGS

- 10 H 47** Pièce de procédure au sujet d'un legs fait aux Carmes déchaussés par Jean de la Breullie, sieur du Chastans, et sa femme Anne de Gay (1636). Pièce de procédure relative au legs fait par mademoiselle de Jumillac dans son testament daté de 1653⁵⁶ (1665). Pièces de procédure contre Etienne Vidaud, à propos notamment du testament de son père Martial contenant un leg en faveur du couvent (1682,

⁵² Pièce incomplète.

⁵³ Pièce incomplète.

⁵⁴ Dont une pièce incomplète.

⁵⁵ Pièce lacunaire.

⁵⁶ Pièce mutilée.

1688). Pièce de procédure entre les Carmes et Michel Dupeyrat, sieur de la Lande, au sujet d'un legs⁵⁷ (1700).

6 pièces parchemin ; 3 cahiers parchemin de 2 et 4 fol.

1636-1700

RENTES

10 H 48 Contrats de rentes constituées par les Carmes en faveur de Jean Rousselle, prêtre de la communauté de Saint-Michel-des-Lions, en échange de capitaux.

1 pièce papier ; 2 cahiers papier de 2 fol.

1739-1743

PIÈCES NON LOCALISÉES

10 H 49 État des rentes dues au prieuré après un procès sur les tènements des Longeys et des Nicauds (s. d. [après 1611]). Pièces de procédure concernant, outre le prieuré : le chapitre cathédral de Limoges (dont un sceau, 1633, 1704, 1708), Marie Senenaud, Antoine Beaubreuil, Pierre Sire et autres (1634, 1655-1656), Valérie Croulhaud ou Crouchaud, veuve de Lamoureux Romanet, au sujet d'une vigne et d'une métairie (1638-1639). Requête du père Epiphane de l'enfant Jésus au sujet d'une procédure intentée contre lui par le sieur Léonard de Mesmy (1639). Pièces de procédure concernant, outre le prieuré : Jean de Grosgeux et Pierre Martineau, au sujet d'une rente (1639), Raymond et François Fauquer, Martial Pauly, Jean et Léonard Soudanas et autres (1643), Mathieu Maledent et Anne Saudaletz, veuve de Michel Maledent (1643), Jacques de la Brulhie (1643), les tenanciers des villages de la Salesse et des Villards (1644), Michel Progut⁵⁸ (1644), le sieur de l'Echelle, Léonard Cathelon, François Bagier et autres⁵⁹ (1644), Jean Sarrazin, adjudicataire des biens de feu Guillaume Rogier (1645), François Duchier, curé de Saint-Martin-Chérignat (*Chargnat*) (1646, 1666), Jean et Martial Ménudier (1656) ; Peyronne Avril, femme de Joseph Deselles (1657), François Aupicon, Jeanne Borie, sa femme, et Pierre Marsalaud (1665), Jean Vauzelle et Guillaume Faute (1667), Antoine Joussin (1671), le sieur Lanouane, Léonarde Charles dite Rougier et Mathias Progue (1672). Pièces de procédure entre les Carmes déchaux de Montpellier et les filles héritières de Jacques Blondet et Jeanne Charpenet, en appel devant le parlement de Paris après sentence du lieutenant général du Dorat, les Carmes déchaussés de Limoges agissant comme procureurs pour ceux de Montpellier (1688-1689, 1691, 1693-1694, 1701). Pièce de procédure contre l'abbaye de la Règle et l'abbaye Saint-Martin-des-Feuillants (1776). Pièces dans des procédures non identifiées⁶⁰ (1645, 1647, 1658, 1660, 1667, 1669, 1672, 1675, 1677, s. d. [XVII^e siècle]).

36 pièces parchemin ; 11 cahiers parchemin de 2, 3, 4 et 5 fol. ; 5 pièces papier ; 2 cahiers papier de 2 et 4 fol.

[après 1611]-1776

⁵⁷ Pièce incomplète.

⁵⁸ Dont une pièce lacunaire.

⁵⁹ Pièce mutilée.

⁶⁰ Dont des pièces mutilées ou lacunaires.

Pièces trouvées jointes au fonds

10 H 50

Transaction entre Gui de Razès, prévôt des Combes et Gérard de Chammart dit de Corso, moine de l'abbaye de Saint Martial, au sujet de la donation de rentes sur des vignes au clos de Beaupuy (de *Bello Podio* ou de *Pulcro Podio*) faite à ce dernier par l'abbaye (1318 n. st.). Reconnaissance de Pierre Dadet pour une maison au Château de Limoges, rue des Combes, dans la fondalité de Martial Audier (*Audierius*) (1479). Acte concernant la majorité de Michel Rogeon, réutilisé comme couverture d'une liève des rentes du prieuré de Saint-André de 1639⁶¹ (s. d. [vers 1485]). Cession de terre par ses tenanciers à Etienne Romanet, bourgeois et marchand du Château de Limoges, seigneur foncier de Castanet et de ses appartenances de Cheyro et de Teule autrement dit de Puy Molinet, en raison d'arrérages de rentes (1515). Prise de possession du prieuré Sainte-Marie-Madeleine de la Péranche dépendant de l'abbaye d'Orbestier, diocèse de Luçon, par Antoine Roy (1546). Vente de terres dans la mouvance du chapitre cathédral⁶² (concerne probablement les Grands Carmes, 1561). Pièce de procédure entre Pierre Deschamps, sieur de la Tamchaudie et Marie Poitevin d'une part, Jean Prydur de Gauffreleau d'autre part (1603). Arrêt du parlement de Bordeaux entre François Dutheil d'une part et Jean Barbaion, Couhy, Combaud dit Hélier, Goudon, d'autre part (1608). Mandement de debitis concernant une abbaye (1716). Note portant l'inscription « 9 poulces 6 lignes. 15 poulces » (s. d. [XVIII^e siècle]).

8 pièces parchemin ; 1 cahier parchemin de 5 fol. ; 1 pièce papier

1318 - [XVIII^e siècle]

⁶¹ Pièce mutilée.

⁶² Pièce incomplète.

TABLE DE CONCORDANCE

Ancienne cote	Nouvelle cote	Ancienne cote	Nouvelle cote
106	10 H 41, 10 H 44	4782	10 H 29, 10 H 45
168	10 H 37	4822	10 H 47
482	10 H 4	4917	10 H 10, 10 H 13, 10 H 40, 10 H 41, 10 H 45
523	10 H 38	4980	10 H 11, 10 H 22, 10 H 49
598	10 H 24	5057	10 H 43
685	10 H 27	5121	10 H 14-15, 10 H 49
748	10 H 32	5141	10 H 13, 10 H 49-50
769	10 H 41, 10 H 45	5170	10 H 14-15, 10 H 43, 10 H 47, 10 H 50
1035	10 H 38	5270	10 H 16, 10 H 20, 10 H 27, 10 H 41, 10 H 43, 10 H 49
1441	10 H 11-13	5271	10 H 45, 10 H 49
1801	10 H 11	5324	10 H 22, 10 H 26, 10 H 40, 10 H 43, 10 H 49
1804	10 H 5	5654	10 H 9, 10 H 12, 10 H 14, 10 H 18, 10 H 26, 10 H 49
1970	10 H 11-13	5668	10 H 13-16, 10 H 21, 10 H 41, 10 H 45, 10 H 49
1984	10 H 6, 10 H 11-13, 10 H 17, 10 H 31-32, 10 H 38, 10 H 41, 10 H 45	5669	10 H 13, 10 H 16, 10 H 21, 10 H 26, 10 H 38, 10 H 41, 10 H 43
2189	10 H 45	5896	10 H 9, 10 H 26, 10 H 38
2528	10 H 32	5990	10 H 1, 10 H 15-16, 10 H 18, 10 H 41
2832	10 H 11, 10 H 42	6138	10 H 8, 10 H 49
2860	10 H 7, 10 H 18	6166	10 H 45
2894	10 H 10, 10 H 14-16	6167	10 H 18, 10 H 21, 10 H 50

2913	10 H 26	6226	10 H 26, 10 H 39, 10 H 45
2918	10 H 11-13, 10 H 18, 10 H 38	6411	10 H 1, 10 H 26
2970	10 H 15, 10 H 18-19, 10 H 22, 10 H 42	6523	10 H 19, 10 H 26, 10 H 29, 10 H 38
3015	10 H 11-13, 10 H 22	6600	10 H 27
3073	10 H 11-12, 10 H 14-15, 10 H 18, 10 H 22	6600 bis	10 H 45
3143	10 H 14, 10 H 16, 10 H 40	6882	10 H 14
3143 bis	10 H 15	7061	10 H 45
3166	10 H 12, 10 H 19, 10 H 29, 10 H 49	7428 bis	10 H 11-13
3197	10 H 41, 10 H 45	7574 bis	10 H 11-13, 10 H 16
3223	10 H 41, 10 H 45, 10 H 47	7649	10 H 9, 10 H 11-13, 10 H 15, 10 H 18-20, 10 H 22, 10 H 26, 10 H 41, 10 H 45, 10 H 47
3266	10 H 18, 10 H 41	7726	10 H 13, 10 H 20
3272	10 H 18, 10 H 47, 10 H 49	7788 ter	10 H 18-19
3313	10 H 17, 10 H 26, 10 H 29, 10 H 40, 10 H 42, 10 H 49	7811	10 H 11-13, 10 H 15, 10 H 18-19, 10 H 41, 10 H 49
3424	10 H 8	7817	10 H 15
3428	10 H 16, 10 H 40, 10 H 43, 10 H 45	7847	10 H 12-16, 10 H 41, 10 H 49-50
3511	10 H 12, 10 H 19, 10 H 45, 10 H 50	8009 ter	10 H 18-19
3549	10 H 19, 10 H 21, 10 H 26-27, 10 H 41	8058 ter	10 H 10, 10 H 26
3576	10 H 2, 10 H 18, 10 H 22, 10 H 23	8075	10 H 22
3590	10 H 20, 10 H 40-41, 10 H 49	8098	10 H 10-13, 10 H 16, 10 H 22
3763	10 H 10, 10 H 15-16, 10 H 18, 10 H 26-27, 10 H 38, 10 H 43, 10 H 47, 10 H 49	8293	10 H 18-19, 10 H 22, 10 H 38, 10 H 43
3764	10 H 11-12, 10 H 18-19, 10 H 25, 10 H 38, 10 H 41	8295	10 H 41-42, 10 H 46

3765	10 H 1, 10 H 15, 10 H 19, 10 H 22-23, 10 H 45, 10 H 49	8479	10 H 1, 10 H 38
3779	10 H 26	8486	10 H 1
3814	10 H 1, 10 H 13-14, 10 H 18-19, 10 H 38, 10 H 43, 10 H 45, 10 H 49	8600 bis	10 H 27
3920	10 H 11, 10 H 41	8611	10 H 27, 10 H 41
3984	10 H 1, 10 H 49	8630	10 H 19
4058	10 H 26, 10 H 39	8756	10 H 26
4108	10 H 20, 10 H 41, 10 H 49	8909	10 H 38, 10 H 41, 10 H 43
4215	10 H 22	8968	10 H 8
4255	10 H 43, 10 H 45	9037	10 H 1
4282	10 H 12, 10 H 16, 10 H 40	9072	10 H 41
4305	10 H 13, 10 H 21, 10 H 41	9146	10 H 19
4327	10 H 38	9181	10 H 41
4347	10 H 9, 10 H 20, 10 H 43, 10 H 49	9600	10 H 36
4386	10 H 1, 10 H 12, 10 H 14, 10 H 20, 10 H 39-40, 10 H 43	9601	10 H 30
4431	10 H 11, 10 H 15, 10 H 38, 10 H 43	9602	10 H 35
4588	10 H 18	9603	10 H 34
4649	10 H 11	9604	10 H 3
4696	10 H 13, 10 H 22, 10 H 26, 10 H 38, 10 H 49	10047	10 H 10-12, 10 H 14-15, 10 H 18-19, 10 H 22, 10 H 25-26, 10 H 40, 10 H 45, 10 H 49-50
4729	10 H 15, 10 H 22, 10 H 40, 10 H 41	Sans références	10 H 29, 10 H 33, 10 H 48
4745	10 H 21, 10 H 22		

Pièces replacées dans leur fonds d'origine

Fonds du monastère Saint-Gérald-lès-Limoges (2 H non classé)

Reconnaissance de Martial de Rebaignac envers Guillaume de Beaubreuil, prêtre, vicaire en l'église Saint-Gérald de Limoges et ses successeurs pour une émine de froment de rente (8 février 1544). 1 p. parchemin Liasse d'origine : 10047

Fonds des Carmes des Arènes de Limoges ou « Grands Carmes » (9 H non classé)

Une liasse.

Fonds de l'abbaye Notre-Dame de la Règle de Limoges (25 H non classé)

Pièce de procédure concernant les Carmes de Saint-André, l'abbaye de la Règle et l'abbaye Saint-Martin-des-Feuillants au sujet de la dîme et portion congrue de la paroisse de Saint-Domnolet (1776). 1 p. parchemin, 1 cahier parchemin de 4 fol. Liasse d'origine : 3166

ANNEXES

Liste des pièces scellées extraites

Sceau de la cour du pariage de Limoges, 1352

Cote : EXTR 10 H 11

Rouleau d'actes de la cour du pariage relatif à la subhastation de la maison de feu Jean Rabal, dans la Cité. Parchemin, autrefois scellé de 5 sceaux pendants de cire brune (attache parisienne), dont quatre subsistent partiellement.

Description de l'empreinte : blason mi-parti verticalement ; semé de trois fleurs de lis à senestre ; crosse épiscopale à dextre. Aucun exemplaire n'est conservé dans son intégralité. Pas de légende visible.

Contre-sceau : uniquement sur le n° 5 : blason mi-parti verticalement, inscrit dans un cercle ; crosse épiscopale à dextre ; partie senestre non conservée. Quelques lettres de la légende.

État de conservation [numérotation de haut en bas] :

1. Sceau disparu.
2. Empreinte visible : intégralité du blason. [Hauteur x largeur :] 20 x 21 mm
3. Empreinte visible : partie supérieure du blason. 17 x 20 mm
4. Empreinte visible : partie senestre du blason. 20 x 15 mm
5. Empreinte visible : partie supérieure du blason. 21 x 18 mm

Sceau de la cour du pariage de Limoges, 1353 a. st.-1354 a. st.

Cote : EXTR 10 H 11

Rouleau d'actes de la cour du pariage relatif à la subhastation de la maison de Jean Bohon (*Bohonis*), dans la paroisse Saint-André de Limoges. Parchemin, autrefois scellé de 5 sceaux pendants de cire brune (attache parisienne), dont trois subsistent partiellement.

Description de l'empreinte : cf *supra*, 1352

État de conservation [numérotation de haut en bas] :

1. Empreinte conservée : partie supérieure du blason. 11 x 15 mm.
2. Sceau disparu.
3. Empreinte conservée : partie dextre et fragment de la partie senestre du blason. 20 x 15 mm
4. Aucune empreinte conservée. 10 x 10 mm
5. Sceau disparu.

Sceau de l'officialité de Limoges, 1365.

Cote : EXTR 10 H 25

Codicille du testament de Mathias Regis, chanoine des églises des diocèses de Limoges et d'Artois. Acte sur parchemin, scellé d'un sceau pendant de cire verte sur double queue de parchemin et repli.

Description de l'empreinte : sceau en navette. Figure d'ecclésiastique tenant une crosse dans la partie centrale. Quelques lettres de la légende.

Contre-sceau : figure non identifiée inscrite dans un cercle. Il subsiste la moitié de la légende.

État de conservation : incomplet. Dimensions : 29 x 13 mm

Sceau de la sénéchaussée du Limousin, 1528

Cote : EXTR 10 H 18

Pièce de procédure entre le prieuré de Saint-André et les tenanciers du village de Saint-Géry, paroisse de Nantiat. Acte sur parchemin, scellé d'un sceau de cire rouge enveloppé de papier, sur simple queue de parchemin.

Description de l'empreinte : blason couronné semé de fleurs de lis, inscrit dans un cercle (diamètre : environ 30 mm). Quelques lettres de la légende.

État de conservation : complet.

Sceau de François de Lafayette, évêque de Limoges, 1631

Cote : EXTR 10 H 28

Collation par François de Lafayette, évêque de Limoges, de la vicairie perpétuelle de Saint-André à Pierre Jabrillac, sur présentation du prieur de Saint-André. Acte sur parchemin, scellé d'un sceau de cire rouge enveloppé dans du papier, pendant sur une double queue de parchemin successivement passée dans trois entailles pratiquées dans l'acte.

Description de l'empreinte : empreinte non identifiable, inscrite dans un double cercle orné de motifs géométriques (diamètre : 50 mm). Quelques lettres de la légende.

État de conservation : complet. Cassé en deux fragments encore solidaires.

Liste des prieurs de Saint-André

Liste non exhaustive établie d'après les mentions trouvées dans le fonds.

Hugues <i>Arnerius</i>	1279	
Bertrand <i>de Bormo</i>	1335	
Jacques <i>de Bracus</i>	1353 a. st.	1354 a. st.
Jean (patronyme non précisé)	1362	
Jean de Verneuil	1364	1365
Martial Fabre	1408	1411
Jean de la Vergne (<i>de Vernbia</i>)	1413	1443
Jean du Solier (<i>de Solerio</i>)	1455	1470
Jean d'Aubusson	1476	
Guichard d'Aubusson	1481	1483
Pierre d'Aubusson	1489	
Pierre de Villechenoux	1490	
Barthélémy Londy	1491	1519
Martial de Beyssac	1522	1529
Jean Mosnier	1538	
Pierre Bernardon	1547	1559
Mathieu Duboys	1563	1564
Jean Blanchon	1572	1590
Joachim Mercier	1597	
Pierre Blanchon	1611-1613 ?	
Etienne Vidaud	1611 ou 1613 ⁶³ ?	1625 ⁶⁴

⁶³ La nomination d'Étienne Vidaud comme prieur date de 1611 (10 H 1). C'est également la date donnée par A. Petit pour sa prise de possession du prieuré (« Établissement des Carmes déchaussés à Limoges », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 66, 1918, p. 398). Pierre Blanchon est cependant mentionné comme prieur de Saint-André en 1611 et 1613 (10 H 9).

⁶⁴ Étienne Vidaud prend à cette date le nom de Jérôme de la Mère de Dieu et devient prieur des Carmes déchaux de Saint-André.

TABLEAU MÉTHODIQUE DES NOMS DE LIEUX

EN LIMOUSIN

Corrèze		
Chabrignac		Chinchaudeau (Le)
Brunetie (La)		Cité (La)
Puicournel		Clos Julie (Le)
		Chaussadas (Las)
		Colombier (Le)
		Coutures (Les)
		Fargas (Las)
		Farges (Les)
		Fontanas (Las)
		Fontbonne
		Fontcroze
		[Larvaynas]
		Maison-Dieu
		Mas Blancquet (Le)
		Mas-Rome
		Montadeu
		Montcocu
		Monthéry
		Naveix (Le)
		Per Chabron
		Prieur Saint-André
		Puy Imbert
		Goutte Fouchier (La)
		Puy du Pic
		Ruisseau Saint-André (Le)
		Puy du Rey
		Ruisseau d'Auzette (Le)
		Sablard (Le)
		Tessandier (Le)
		Toniaux (Les)
		Verdoyer (Les)
		Meuzac
		Vérine (La)
		Nantiat
		Fredaygues
		Goutelard
		Saint-Géry
		Sugeard
		Nieul
		Gandeloup
		Gouttes (Les)
		Panazol
		Bosc (Le)
Creuse		
Bénévent		
Dognon		
Marche		
Pourrioux		
Bardot (Le)		
George		
Saint-Pierre-Chérignat		
Besse (La)		
Couard		
Goutte Denis (La)		
Mont (Le)		
Mont-le-Jeune		
Mont-le-Vieux		
Saint-Martin-Chérignat		
Terrade (La)		
Haute-Vienne		
Bonnac		
Gotalard		
Chaptelat		
Morcheval		
Pibauderie (La)		
Condat		
Planche (La)		
Veyrinas		
Le Dorat		
Le Palais		
Limoges		
Auzette		
Beaupuy		
Casseaux (Les)		
Château (Le)		
Chaussadas (Las)		

Croix Saint-Léonard (La)
Manderesse
Morpiennas
Puy Saint-André (Le)
 Bussieras (Las)
Ribas (Las)
Robieyras (Las)
Saint-Paul
Soudanas
Royères
 Cachamanhia (La)

Lambardia (La)
Saint-Dizier-Leyrenne
 Ville
Saint-Léonard
Saint-Sylvestre
 Grandmont
Vicq-sur-Breuilh
 Mallefon
Vienne (rivière)

DANS LE RESTE DE LA FRANCE

Aquitaine
 Bordeaux

Artois

Hérault
 Montpellier

Paris

Seine-Saint-Denis
 Montreuil

Vendée
 Luçon

LIEUX NON IDENTIFIÉS

(*Brucus*)
Chastans (Le)
Castanet
 Cheyro
 Puy Molinet
 Teule
Lande (La)

Longeys (Les)
Motte (La)
Nicauds (Les)
Puyreynaud
Salesse (La)
Tamchaudie (La)
Villard (Les)

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Les noms de personnes sont en caractères romains et en petites capitales. Les noms géographiques sont en caractères italiques. Les toponymes dont la lecture est incertaine sont donnés entre crochets et en italique. Les entrées sont classées dans l'ordre alphabétique continu. Lorsqu'un toponyme comporte un article, celui-ci est rejeté (sauf pour les communes). Les noms de personnes avant 1500 sont classés au prénom.

Abréviations

auj.	aujourd'hui
arr.	arrondissement
ch.-l.	chef-lieu
c.	canton
comm.	commune
par.	paroisse

- A -

ALABLOYE (Marguerite) : 10 H 1
Aquitaine : 10 H 29
APVRIL (Jean) : 10 H 26
 v. aussi : AVRIL (Jean)
Artois : 10 H 25
ASTAÏPE (Valérie) : 10 H 14
AUDIER (François) : 10 H 26
AUGIEZAS (Catherine d') : 10 H 15
AUPICON (François) : 10 H 49
AVRIL (Catherine) : 10 H 41
AVRIL (Jean) : 10 H 16, 10 H 41
 v. aussi : APVRIL (Jean)
AVRIL (Peyronne) : 10 H 49
Auzette (clos) [Limoges] : 10 H 12-13
 v. aussi : Ruisseau d'Auzette ; Limoges
AYMERIC ARDITI : 10 H 11

- B -

BAGIER (François) : 10 H 49
BAINOL : 10 H 5

BAIGNOL (Joseph) : 10 H 19
BAIGNOL (Joseph), fermier du prieuré : 10 H 15
BAIGNOL (Joseph), procureur au présidial : 10 H 19
BALAZYS DIT JASPAUD (Léonard) : 10 H 15
BARBAÏON (Jean) : 10 H 50
BARBARY (Catherine) : 10 H 26
BARBARY DIT ROCOLLY (Léonard) : 10 H 15
BARBARY DITE CATHY (Catherine) : 10 H 16
BARDIN CHAMAU DU COLOMBIER : 10 H 17
Bardot (Le) [Pourrioux] : 10 H 24
 v. aussi : Saint-Pierre-Chérignat.
BARRIER (Valérie) : 10 H 43
BARTHÉLÉMY DE PLANCHADEU : 10 H 12
BARUS (Pierre), prêtre curé de Saint-André : 10 H 28
BAYLLE DIT CONDAT (Jean), maître maréchal : 10 H 41
BEAUBREUIL (Antoine) : 10 H 49
Beaupuy (clos) [Limoges] : 10 H 50
Bénévent [auj. Bénévent-l'Abbaye, Creuse, arr. Guéret, ch.-l. c.] :
 - abbaye : 10 H 1
BERAUD (Jean) : 10 H 22

BERNARDON (Pierre), prieur de Saint-André : 10 H 1, 10 H 5n
 BERTHOULAUD (Marc) : 10 H 19
 BERTHOULT (Marc) : 10 H 19
 BERTRAND (Pierre), orfèvre : 10 H 15
Besse (La) [par. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H 45
v. aussi : Saint-Pierre-Chérignat
 BEYSSAC (Martial de), prieur de Saint-André : 10 H 1, 10 H 18, 10 H 22
 BLANCHON (Jean), prieur de Saint-André : 10 H 19, 10 H 20
 BLANCHON (Pierre), prieur de Saint-André : 10 H 1
 BLONDET (Jacques) : 10 H 49
Bonnac [auj. Bonnac-la-Côte, Haute-Vienne, arr. Limoges, c. Ambazac ?] : 10 H 9
 BONNEVAL (Geoffroy de), abbé de Saint-Augustin-lès-Limoges : 10 H 22
 BONY (Balthazar) : 10 H 15
Bordeaux [Gironde, ch.-l.] :
 - parlement : 10 H 1, 10 H 12, 10 H 27, 10 H 38, 10 H 40-41, 10 H 50
 BORIE (Jeanne) : 10 H 49
Bosc (Le) [par. Panazol] : 10 H 21
v. aussi : *Panaazol*
 BOUCHARD (Pierre) : 10 H 22
Bourdarias (Las) [par. Panazol] : 10 H 22
v. aussi : *Panaazol*
 BOUTINEAU (Jean) : 10 H 16
 BOUTINEAU (Thomas) : 10 H 16
 BOYSSE, frères : 10 H 41
 BOYSSE ou BOYSSAS, famille : 10 H 26
 BOYSSE (Léonard) : 10 H 1
 BOYSSE DIT LAS JASETAS (Léonard) : 10 H 15
 BROS (Jean de), boulanger : 10 H 15
 [*Brucus*] [non identifié] v. JEAN CALUET
Brunetie (La) [par. Chabrignac] : 10 H 39
v. aussi : Chabrignac
Bussieras (Las) [au Puy Saint-André, par. Panazol] : 10 H 21-22
v. aussi : *Panaazol*

- C -

Cachamanbia [par. Royères] : 10 H 23
 CANARD (Léonard) : 10 H 16, 10 H 26
 CARRIER DIT BADMARD (Martial) : 10 H 15

Casseaux (Les) [auj. quartier de Limoges] : 10 H 15
v. aussi : *Limoges*
Castanet [non identifié] v. ROMANET (Étienne)
 CATHELON (Léonard) : 10 H 49
Chabrignac [Corrèze, arr. Brive-la-Gaillarde, c. Juillac] : 10 H 39
v. aussi : *Brunetie* ; *Puicournel*
 CHAMBINEAU (Jean) : 10 H 40
Chamboret [Haute-Vienne, arr. Bellac, c. Nantiat] v. Nantiat ; ROUGIER (Guillaume), curé de Chamboret
 CHAPELON (Louise) : 10 H 45
Chaptelat [Haute-Vienne, arr. Limoges, c. Nieul] : 10 H 3, 10 H 5, 10 H 9, 10 H 40
v. aussi : *Morcheval* ; *Pibauderie*
 CHARLES DITE NIOT (Léonarde) : 10 H 41
 CHARLES DITE ROUGIER (Léonarde) : 10 H 49
 CHARPENET (Jeanne) : 10 H 49
Chas Rebière [par. Condat] : 10 H 10
v. aussi : *Condat*
 CHASTAING (Denis) : 10 H 39
 CHASTAING (Pierre) : 10 H 39
Chastans (Le) [non identifié] v. LA BRULLIE (Jean de)
 CHASTENET v. GUITERIE DE CHASTENET ; NANOT DE CHASTENET
Château (Le) [Limoges] : 10 H 49
v. aussi : *Limoges*
Chaussadas (Las) (clos) [Limoges] : 10 H 15
v. aussi : *Limoges*
 CHAUVEAU (Jean) : 10 H 45
 CHAUVIN : 10 H 28
v. aussi : CHOUVAING
Cheyro [Castanet] v. ROMANET (Étienne)
Chinchauvand (Le) [Limoges] : 10 H 11, 10 H 15-16
v. aussi : *Limoges*
 CHOUVAING (André) : 10 H 1, 10 H 2
v. aussi : CHAUVIN
Cité (La) [auj. quartier de Limoges] : 10 H 11-13, 10 H 15-16, 10 H 41
v. aussi : *Limoges*
Clos d'Anzette (Le) :
v. *Anzette* ; *Ruisseau d'Anzette*
Clos Julie (Le) [Limoges] : 10 H 41
Chaussadas (Las) (clos) [Limoges] : 10 H 15
v. aussi : *Limoges*
Colombier (Le) [Limoges] : 10 H 15-16, 10 H 41
v. aussi : *Limoges*

COMANDA (Valérie) : 10 H 13
 COMBAUD DIT HELIER : 10 H 50
Combericou [par. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H 45
v. aussi : Saint-Pierre-Chérignat
Combes (rue des) v. *Limoges*
Condat [auj. Condat-sur-Vienne, Haute-Vienne,
 arr. Limoges, c. Limoges-Condat] : 10 H 5,
 10 H 7, 10 H 10
v. aussi : *Chas Rebiere ; Planche*
 CONDAT (André) : 10 H 15
 CONQUET DE MARPIANAS (Léonard) : 10 H 22,
 10 H 22n
v. aussi : *Morpiennas*
Couard [auj. lieu-dit, par. Saint-Pierre-Chérignat] :
 10 H 45
Coubers v. *Couard*
 COUHY : 10 H 50
 COURDELLAS (Martial de) : 10 H 15
 COURTE DE COUBRAS (Marguerite, dite) : 10 H
 22
Coutures (Les) [auj. quartier de Limoges] : 10 H 13
v. aussi : *Limoges*
Croix Saint-Léonard (La) [par. Panazol] : 10 H 22
v. aussi : *Panazol*
 CROULHAUD ou CROUCHAUD (Valérie) : 10 H
 49

- D -

DANIEL (Antoine) : 10 H 45
 DAVID (Jacques) : 10 H 16
 DEBESSA : 10 H 3
 DELAFONT (Catherine) : 10 H 45
 DELAFONT (Léonard), sieur du Puyreynaud: 10
 H 45
 DELHORT (Bruno) : 10 H 28
 DENYS, le sieur : 10 H 18
 DESCHAMPS (Pierre), sieur de la Tamchaudie :
 10 H 50
 DESELLES (Joseph) : 10 H 49
 DESGEREAUX (Nicolas) : 10 H 40
 DES GOUTTES (François), prévôt fermier du
 Naveix : 10 H 14
 DISNEMATIN (Guillaume) : 10 H 41
 DISNEMATIN (Pierre) : 10 H 26
Dognon [Marche] :
 - châtelainie : 10 H 45
 DOUZEAU (Nicolas) : 10 H 43

DU BOIS (Catherine) : 10 H 26
 DUBOIS (François) : 10 H 13
 DUBOIS (François) : 10 H 20
 DUBOIS (François), bourgeois de Limoges : 10 H
 43
 DU BOIS (Mathine) : 10 H 26
 DU BOIS (Narde) : 10 H 26
 DUBOIS LE JEUNE (Martial) : 10 H 14
 DUBOYS, famille : 10 H 12
 DUBOYS (François) : 10 H 26
 DUBOYS (Mathieu), prieur de Saint-André : 10 H
 15, 10 H 19
 DUBOYS (Pierre), curé de l'église paroissiale
 Saint-André : 10 H 1
 DUCHIER (François), curé de Saint-Martin-de-
 Chérignat : 10 H 49
 DU CLOU (Pierre) : 10 H 19
 DU FAURE (Pierre) : 10 H 45
 DUMAS, famille : 10 H 41
 DUMAS (Pierre) : 10 H 15
 DUPEYRAT (Michel), sieur de La Lande : 10 H
 47
 DU PONT (Antoine) : 10 H 26
 DU SOLIER (Étienne) : 10 H 2
 DU SOLIER (Peyronne) : 10 H 2
 DUTHEIL (François) : 10 H 50

- E -

ENTREIGAS (François d'), vicaire perpétuel de
 Saint-André : 10 H 1
 ÉPIPHANE DE L'ENFANT JÉSUS (le père) : 10 H
 49
 ÉTIENNE ROUEZI : 10 H 11

- F -

Fargas (Las) (clos) [Limoges] : 10 H 15
v. aussi : *Limoges*
Farges (Les) [Limoges] : 10 H 41
v. aussi : *Limoges*
 FAUQUER (François) : 10 H 49
 FAUQUER (Raymond) : 10 H 49
 FAUTE (Guillaume) : 10 H 49
 FLOTTES (Marie de) : 10 H 43
Fontanas (Las) [Limoges] : 10 H 13, 10 H 41

v. aussi : *Limoges*
Fontbonne [Limoges] : 10 H 12-13
v. aussi : *Limoges*
Fontcroze [Limoges] : 10 H 11, 10 H 41
v. aussi : *Limoges*
FRANÇOIS DE SAINT-GÉRY : 10 H 19
v. aussi : *Saint-Géry*
Frédarygues [par. Nantiat] v. JEAN CALUET
v. aussi : *Nantiat*

- G -

GADAUD (Guillaume), sieur de Gandeloup : 10 H 43
GADAUD (Jean) : 10 H 43
Gandeloup [auj. lieu-dit, comm. Nieul] : 10 H 20, 10 H 43
v. aussi : Nieul
GARREAU (Jean) : 10 H 22
GARRIGON DIT SURLAT (Jean), fermier du prévôt du Naveix : 10 H 14
GAY (Anne de) : 10 H 47
GAY COMBEYS (Jean), fermier du prévôt du Naveix : 10 H 14
George [Pourrioux] : 10 H 24
GÉRALD CHAMMART DIT DE CORSO, moine de l'abbaye Saint-Martial : 10 H 50
GERAUD (Pierre) : 10 H 39
GIRARD (Pierre) : 10 H 16
Gotalard [par. Bonnac] : 10 H 9
GOUBERT : 10 H 7
GOUDON : 10 H 50
GUY DE RAZES, prévôt des Combes : 10 H 50
Goutelard [auj. lieu-dit, comm. Nantiat] : 10 H 4n, 10 H 18-19
GOUTELARD (Antoine de) : 10 H 19, 10 H 42
Goutte Denis (La) [par. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H 45
v. aussi : Saint-Pierre-Chérignat
Goutte Fouchier [au Puy Imbert, Limoges] : 10 H 12
v. aussi : *Limoges*
Gouttes (Les) [par. Nieul] : 10 H 20
v. aussi : *Nieul*
GRANDINE (Marguerite) : 10 H 26
Grandmont [auj. lieu-dit, Haute-Vienne, arr. Limoges, c. Ambazac, comm. Saint-Sylvestre] : v. NEUFVILLE (François de)
Grand Naveix (Le) : v. *Naveix*

GRAVELAT DE LA CHAUME (Pierre) v. JEAN DAMASCÈNE DE SAINT-RÉMY
GROSSEUX (Jean de) : 10 H 49
GUILLAUME DE SANDELLES : 10 H 12
GUILLAUME JULIAN : 10 H 26
GUILLAUME NOULAC : 10 H 11
GUILLAUME VILLATE, clerc : 10 H 21
GUITERIE CHASTENET (Catherine, dite) : 10 H 16
GUOYRAUD (Martial) : 10 H 13

- H -

HÉLIE HEYRAUD *ALLAS* THONIAUD : 10 H 12
v. aussi : THONIAUD
HÉLIE VIGNO : 10 H 12
HÉLIE VIGO : 10 H 12
HONORÉ DE SAINTE-MARIE (Le père) : 10 H 28
HUGUES DE BEAUPUY : 10 H 1

- I -

INNOCENT VIII (1432-1492, pape de 1484 à 1492) : 10 H 8

- J -

JABRILLAC (Pierre) : 10 H 27
JACQUES DE PUY DRU : 10 H 21
JACQUES FERNAND : 10 H 18
JACQUES GENTEU : 10 H 21
JAMME DE GANDALOUX (Jacques dit) : 10 H 20
v. aussi : *Gandeloup*
JAMMETAUD (Marie) : 10 H 24
JANEILHAC (Martial de) : 10 H 13
JAY (Pierre), curé de Saint-Domnolet : 10 H 26
JEAN BARTON : 10 H 25
JEAN BOHON : 10 H 11
JEAN BONET : 10 H 22
JEAN BOYSSE : 10 H 13, 10 H 16
JEAN CALUET, seigneur de Frédarygues et de [*Brucus*] : 10 H 25
JEAN DAMASCÈNE DE SAINT-RÉMY (le frère) : 10 H 28
JEAN D'AUBUSSON, prieur de Saint-André : 10 H 26

JEAN DE BRUNHAC : 10 H 23
 JEAN DE FARGES : 10 H 11
 JEAN DE LA VERGNE, prieur de Saint-André :
 10 H 20
 JEAN DE MARPIANAS : 10 H 21
v. aussi : *Morpiennas*
 JEAN DE SANDELLES : 10 H 12-14
 JEAN DES FARGES *ALLAS DOUBIAS* : 10 H 12
 JEAN DU SOLIER, prieur de Saint-André : 10 H
 12, 10 H 21, 10 H 25
 JEAN JULIAN : 10 H 13
 JEAN RABAL : 10 H 11
 JEAN VILAR, cleric : 10 H 11
 JOHANNAUD, curé : 10 H 29
 JOUBERTZ DE FARGAS (Antoine) : 10 H 26
v. aussi : Fargas (Las)
 JOUBERTZ DE FARGAS (Jean) : 10 H 26
v. aussi : Fargas (Las)
 JOUBERTZ DE FARGAS (Jean) : 10 H 26
v. aussi : Fargas (Las)
 JOUBERTZ DE FARGAS (Léonard) : 10 H 26
v. aussi : Fargas (Las)
 JOUSSIN (Antoine) : 10 H 49
 JUGE (Catherine) : 10 H 15
 JUMILLAC (la demoiselle de) : 10 H 47

- L -

LA BREULLIE (Jean de), sieur du Chastans : 10 H
 47
 LA BRULHIE (Jacques de) : 10 H 49
 LAFAYETTE (François de), évêque de Limoges :
 10 H 27
Lambardia [par. Royères. Auj. lieu-dit
 Lamberterie, comm. Royères ?] : 10 H 23
Lande (La) [non identifié] : v. DUPEYRAT (Michel)
 LANOUANE (le sieur) : 10 H 49
 LANOUANNE (Étienne) : 10 H 41
La Péranche [Loire-Atlantique, arr. Nantes, ch.-l.
 c.] v. *Luçon*
 LARBOUDIE (Narde de) : 10 H 16
 [*Larvaynas*] [Limoges] : 10 H 12
v. aussi : *Limoges*
 LE BESSON DEU CASSEU (Étienne, dit) : 10 H 15
 L'ECHELLE (le sieur de) : 10 H 49
Le Dorat [Haute-Vienne, arr. Bellac, ch.-l. c.] :
 - justice : 10 H 49
 LE MOYNE (Pierre) : 10 H 15, 10 H 26

LÉONARD BOCHARD : 10 H 21
 LÉONARD BONET : 10 H 22
 LÉONARD DE FARGES : 10 H 11
 LÉONARD MOURMAND : 10 H 18
 LÉONARD NEBOT : 10 H 21
Le Palais [auj. Le Palais-sur-Vienne, Haute-
 Vienne, arr. Limoges, c. Limoges-Le Palais] :
 10 H 11
 LE PETIT DE MANDALESSAS (Jean, dit) : 10 H
 22
v. aussi : *Manderesse*
 LERAUD (Guillaume) : 10 H 45
 LEYMARIE (Pierre de) : 10 H 16
 LIGAND (Jean) : 10 H 18
Limoges [Haute-Vienne, ch.-l.] : Localité : 10 H 1,
 10 H 3, 10 H 7, 10 H 11-16, 10 H 25, 10 H
 28, 10 H 41, 10 H 49, 10 H 50. — Institutions :
 abbaye de la Règle : 10 H 27, 10 H 49 ;
 abbaye de Saint-Augustin-lès-Limoges : 10 H
 13 ; abbaye Saint-Martial : 10 H 50 ; abbaye
 Saint-Martin-de-Limoges (couvent des
 Feuillants) : 10 H 27, 10 H 49, v. aussi :
 BONNEVAL (Geoffroy de) ; cour du commun
 pariage : 10 H 11-12 ; église cathédrale et
 chapitre cathédral : 10 H 2, 10 H 27, 10 H 41,
 10 H 49 ; église Saint-André et fabrique : 10
 H 1-2, 10 H 14-16, 10 H 21-22, 10 H 26-27,
 10 H 41 ; église Saint-Michel-des-Lions : 10
 H 48 ; église Saint-Pierre-du-Queyroix : 10 H
 22 ; évêque v. LAFAYETTE (François de) ;
 généralité : 10 H 38 ; officialité : 10 H 27 ;
 prévôt des Combes v. RAZES (Guy de) ;
 vicairie de la Madeleine : 10 H 27. Jardin : de
 la Mine : 10 H 41. — Paroisses : Saint-André :
 10 H 1, 10 H 27 ; Saint-Christophe : 10 H 15 ;
 Saint-Domnolet : 10 H 26-27. — Pont : Saint-
 Étienne : 10 H 13 — Rues : de la Mine : 10 H
 16 ; des Combes : 10 H 49 ; Soubrane : 10 H
 16.
v. aussi : *Auzette* ; *Beaupuy* ; *Casseaux* ; *Château* ;
Chaussadas ; *Chinchaupaud* ; *Cité* ; *Clos-Julie* ;
Colombier ; *Coutures* ; *Fargas* ; *Farges* ;
Fontanas ; *Fontbonne* ; *Fontcroze* ; *Goutte-*
Fouchier ; *Larvaynas* ; *Maison-Dieu* ; *Mas*
Blancquet ; *Mas-Rome* ; *Montadeu* ; *Montcocu* ;
Montlbery ; *Naveix* ; *Per Chabron* ; *Prieur* ; *Puy*
du Pic ; *Puy du Rey* ; *Puy Imbert* ; *Ruisseau*
d'Auzette ; *Ruisseau Saint-André* ; *Sablard* ;
Saint-Andrieu ; *Tessandier* ; *Toniaux* ; *Verdoyer* ;
Vienne (rivière)
 LONDY (Barthélémy), prieur de Saint-André : 10
 H 13
 LONDY (Martial) : 10 H 10

Longeys (Les) [tènement non localisé] : 10 H 49
LOUBET (Léonard) : 10 H 16
Luçon [Vendée, arr. Fontenay-le-Comte, ch.-l. c.] :
- prieuré Sainte-Marie-Madeleine de La
Péranche dépendant de l'abbaye
d'Orbestier : 10 H 15

- M -

Maison Dieu [Limoges] : 10 H 14, 10 H 41
MALEDENT, famille : 10 H 41
MALEDENT (Mathieu) : 10 H 49
MALEDENT (Michel) : 10 H 49
Mallefon [par. Vicq-sur-Breuilh] : 10 H 46
MANDALESSAS (Barthélémy de) : 10 H 22, 10 H
22n
v. aussi : *Manderesse*
Manderesse [par. Panazol] : 10 H 22
v. aussi : *Panazol*
MANEN (Jean de) : 10 H 41
Marche : 10 H 45
MARPIANAS (Barthélémy de) : 10 H 22
v. aussi : *Morpiennas*
MARSALAUD (Pierre) : 10 H 49
MARTIAL AUDIER : 10 H 50
MARTIAL DIT PETIOT (Joseph, seigneur de la
Motte) : 10 H 42
MARTIAL REGIS, chanoine : 10 H 25
MARTIN (Albert) : 10 H 26
MARTIN (Martial) : 10 H 26
MARTINEAU (Pierre) : 10 H 49
Mas Blancquet (Le) [Limoges. Auj. lieu-dit Le
Mas-Blanc, comm. Limoges ?] : 10 H 14-15
v. aussi : *Limoges*
Mas-Rome [Limoges] : 10 H 13
v. aussi : *Limoges*
MAZLOUDON (François) : 10 H 15, 10 H 26
MENUDIER (Jean) : 10 H 49
MENUDIER (Martial) : 10 H 49
MERCIER (Joachim), prieur de Saint-André : 10
H 1
MESMY (Léonard de) : 10 H 49
Meuzac [Haute-Vienne, arr. Limoges, c. Saint-
Germain-les-Belles] : 10 H 17
v. aussi : *Vérine*
MICHEL BOYSSE : 10 H 12
MICHEL DU SOLIER : 10 H 12
MICHELLON (Jean) : 10 H 19

MICHELON (Gabriel) : 10 H 18
MICHELON (Jean) : 10 H 18
MICHELON (Narde) : 10 H 19
MICHEL ROGEON : 10 H 49
Mine (jardin de la) [dans la Cité, Limoges] v.
Limoges
Mine (rue de la) v. *Limoges*
Mont (Le) [par. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H 45
v. aussi : Saint-Pierre-Chérignat
Montaden [Limoges] : 10 H 12-13
v. aussi : *Limoges*
MONTANELLO (Bernard de) : 10 H 1
Montcocu (pré de) [Limoges] : 10 H 41
v. aussi : *Limoges*
MONTILHAUD (François), curé de Chaptelat : 10
H 9
Mont-le-Jeune [par. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H
45
v. aussi : Saint-Pierre-Chérignat
Mont-le-Vieux [par. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H
45
v. aussi : Saint-Pierre-Chérignat
Montlbery [Limoges] : 10 H 15
v. aussi : *Limoges*
Montpellier [Hérault, ch.-l.] :
- Carmes déchaux : 10 H 49
Montreuil [Seine-Saint-Denis, arr. Bobigny, ch.-l.
plusieurs c.] :
- Sainte Face : 10 H 28
Morcheval [auj. lieu-dit, comm. Chaptelat] : 10 H 9,
10 H 40
v. aussi : *Chaptelat*
Morpiennas [par. Panazol] : 10 H 21-22
v. aussi : *Panazol*
Motte (La) [non identifié] v. MARTIAL DIT
PETIOT (Joseph)
MOUREAU (Léonard) : 10 H 26
MOUREAU DU MAS BLANCQUET (Léonard) : 10
H 16
v. aussi : *Mas Blancquet* (Le)

- N -

NANOT DE CHASTENET (Jean dit) : 10 H 15
Nantiat [Haute-Vienne, arr. Bellac, ch.-l. cant.] :
10 H 3, 10 H 4n, 10 H 5, 10 H 18-19, 10 H
42
v. aussi : *Chamboret* ; *Fredaygues* ; *Saint-Géry* ;
Sugeard ; *Veyrinas*

Naveix (Le) [Limoges] : 10 H 11, 10 H 12, 10 H 14, 10 H 41

v. aussi : *Limoges*

NEUFVILLE (François de), abbé de Grandmont : 10 H 22

Nicauds (Les) [tènement non localisé] : 10 H 49

Nieul : [Haute-Vienne, arr. Limoges, ch.-l. c.] : 10 H 3, 10 H 5, 10 H 20, 10 H 43

v. aussi : *Gandeloup* ; *Gouttes*

- O -

Orbestier [Vendée, arr. et c. Les Sables d'Olonne, comm. Château d'Olonne] v. *Luçon*

- P -

Panazol [Haute-Vienne, arr. Limoges, c. Limoges-Panazol] : 10 H 3, 10 H 5, 10 H 7, 10 H 21-22

v. aussi : *Bosc* ; *Bourdarias* ; *Puy Saint-André*, *Bussieras*, *Croix-Saint-Léonard* ; *Manderesse* ; *Morpiennas* ; *Puy Saint-André* ; *Ribas* ; *Robieyras* ; *Saint-Paul* ; *Soudanas*

Paris :

- parlement : 10 H 38, 10 H 49

PAULY (Martial) : 10 H 15, 10 H 26

PAULY (Martial) : 10 H 49

Per Chabron (pré) [proche du Ruisseau Saint-André, à Limoges] : 10 H 14

v. aussi : *Limoges*

PETIOT (Martial) v. MARTIAL DIT PETIOT (Joseph)

Petit Naveix (Le) : v. *Naveix*

PEYRAT (Mathieu de) : 10 H 15

PEYRAUD (Léonard) : 10 H 15

Pibauderie (La) [par. Chaptelat] : 10 H 40

v. aussi : *Chaptelat*

PIERRE ARNAUD : 10 H 13

PIERRE BOCHARD : 10 H 21

PIERRE CHABROUS : 10 H 11

PIERRE DADET : 10 H 49

PIERRE D'ANGRESSAS : 10 H 14

PIERRE DE CHASTENET, prêtre et chapelain de Chaptelat : 10 H 9

PIERRE DE FARGES : 10 H 11

PIERRE DE PRATTIGO ou PRATHIGO : 10 H 20, 10 H 43

PIERRE FAVRE : 10 H 12

PIERRE IMBERT : 10 H 11-12

PIERRE JOHANAUD : 10 H 40

PIERRE LE FAURE : 10 H 24

PIERRE MOURINEAU : 10 H 40

PIERRE NOGIER : 10 H 20

PIERRE ROMANET : 10 H 21

PIERRE VIGO LE JEUNE : 10 H 12

PIMPARNEAUD (Léonard, l'aîné) : 10 H 45

PINTHON DIT LE CLERC (Antoine) : 10 H 24

Planche (La) [par. Condat] : 10 H 10

v. aussi : *Condat*

PLANCHEDOUX (Jean) : 10 H 41

POITEVIN (Marie) : 10 H 50

Pourrioux [Creuse, arr. Guéret, cant. Bourgneuf, comm. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H 6, 10 H 24, 10 H 33, 10 H 38, 10 H 45

v. aussi : *Bardot* ; *Saint-Pierre-Chérignat*

Prieur ou *Prieur Saint-André* (clos) [Limoges] : 10 H 12, 10 H 41

v. aussi : *Limoges*

PRINCE (Guillaume), choriste de l'église de Limoges : 10 H 1

PROGUE (Mathias) : 10 H 49

PROGUT (Michel) : 10 H 49

PRYDUR DE GAUFFRELEAU (Jean) : 10 H 50

Puicournel (vigne) [par. Chabrignac] : 10 H 39

v. aussi : *Chabrignac*

Puy du Pic [territoire du Puy Imbert, Limoges] : 10 H 11-16, 10 H 41

v. aussi : *Limoges*

Puy du Rey [Limoges] : 10 H 12, 10 H 14-15, 10 H 41

v. aussi : *Limoges*

Puy Imbert [par. Saint-Christophe, Limoges ; auj. quartier de Limoges] : 10 H 12, 10 H 15

v. aussi : *Limoges*

PUY IMBERT (Peyronne de) : 10 H 14-15

Puy Molinet [Castanet] v. ROMANET (Étienne)

Puyreynaud v. DELAFONT (Léonard)

Puy Saint-André (Le) [par. Panazol] : 10 H 7, 10 H 22

v. aussi : *Panazol*

- Q -

QUILLET (Martial) : 10 H 41

- R -

REBIERE (Michel) : 10 H 26
Ribas (Las) [par. Panazol] : 10 H 22
v. aussi : *Panazol*
RIBIERES (François) : 10 H 26
RIBIERES (Michel) : 10 H 26
RIVIERE (Michel) : 10 H 10
ROBERT (Pierre) : 10 H 9
Robieyras (Las) [par. Panazol] : 10 H 22
v. aussi : *Panazol*
ROGIER (Guillaume) : 10 H 49
ROMANET, famille : 10 H 12
ROMANET (Étienne), bourgeois et marchand de
Limoges, seigneur de Castanet : 10 H 49
ROMANET (Jean), fermier du prieuré : 10 H 19
ROMANS (Louis) : 10 H 26
ROUGIER (Guillaume), curé de Chamboret : 10
H 40
ROUGIER (Jacques) : 10 H 40
ROUGIER (Paule) : 10 H 41
ROUILLAC (le sieur) : 10 H 41
ROUSSELLE (Jean), prêtre de la communauté de
Saint-Michel-des-Lions : 10 H 48
ROY (Antoine) : 10 H 50
Royères [Haute-Vienne, arr. Limoges, c. Saint-
Léonard-de-Noblat] : 10 H 23
v. aussi : *Cachaminbia* ; *Lambardia*
RUAUD (la demoiselle) : 10 H 41
RUAUD (Anne), fermière des droits du prieuré :
10 H 16
Ruisseau d'Auzette (Le) [Limoges] : 10 H 15
v. aussi : *Auzette* ; *Limoges*
Ruisseau Saint-André (Le) [au Puy du Pic,
Limoges] : 10 H 12, 10 H 14-16, 10 H 41
v. aussi : *Limoges*

- S -

Sablard (Le) [Limoges] : 10 H 41
v. aussi : *Limoges*
Saint-Andrieu (pré) [proche du Ruisseau Saint-
André, à Limoges] : 10 H 14
v. aussi : *Limoges*
Saint-Dizier-Leyrenne [Creuse, arr. Guéret, c.
Bourganeuf] : 10 H 44
Saint-Étienne (pont) [Limoges] : v. *Limoges*

Saint-Géry [auj. lieu-dit, comm. Nantiat] : 10 H
18-19, 10 H 42
v. aussi : *Nantiat* ; FRANÇOIS DE SAINT-
GÉRY
Saint-Léonard [auj. Saint-Léonard-de-Noblat,
Haute-Vienne, arr. Limoges, ch.-l. c.] : 10 H
11
Saint-Martin-Chérignat [proche de Saint-Pierre-
Chérignat] v. DUCHIER (François)
v. aussi : *Saint-Pierre-Chérignat*
Saint-Pierre-Chérignat [Creuse, arr. Guéret, cant.
Bourganeuf] : 10 H 24, 10 H 45
v. aussi : *Besse (La)* ; *Combericou* ; *Couard* ;
Goutte-Denis, Mont ; *Mont-le-jeune* ; *Mont-le-
Vieux* ; *Pourrioux* ; *Saint-Martin-Chérignat* ;
Terrade
Saint-Paul [par. Panazol] : 10 H 21
v. aussi : *Panazol*
SALCYS (Pierre) : 10 H 15
Salesse (La) [non identifié] : 10 H 49
SANDELLES (Jean) : 10 H 15
SANDELLES (Jean de) : 10 H 26
SANDELLES (Martial) : 10 H 15
SARRAZIN (Jean) : 10 H 49
SAUDALETZ (Anne) : 10 H 49
SENAUD (Marie) : 10 H 49
SIMON BOCHARD : 10 H 21
SIRE (Pierre) : 10 H 49
Soubrane (rue) v. *Limoges*
Soudanas [par. Panazol] : 10 H 22
v. aussi : *Panazol*
SOUDANAS (Léonard de) : 10 H 49
SOUDANAS (Pierre de) : 10 H 22
SOUDANAS (Pierre de) : 10 H 49
SOUDANES (Léonard de) : 10 H 22
SOUVANET (Jean) : 10 H 19
Sugeard [auj. lieu-dit, comm. Nantiat] : 10 H 19
v. aussi : *Nantiat*

- T -

TABORY (Pierre) : 10 H 13
Tamchaudie (La) [non identifié] v. DESCHAMPS
(Pierre)
TEISSEULH DIT BIGON (Léonard) : 10 H 13
Terrade (La) [par. Saint-Pierre-Chérignat] : 10 H
45
v. aussi : *Saint-Pierre-Chérignat*
Tessandier (Le) [Limoges] : 10 H 41

v. aussi : *Limoges*
Tenle [Castanet] v. ROMANET (Étienne)
TEYSSEULH (PIERRE DE) : 10 H 15
THARAUD (THOMAS), éperonnier : 10 H 15
THOMASSE, veuve de Léonard Barbary dit
Rocollys : 10 H 15
THONIAUD, famille : 10 H 12
v. aussi : HEYRAUD *ALLAS* THONIAUD
THONIAUD (Jean) : 10 H 13
THONIAUD (Valérie) : 10 H 13
THONIAUD DE LA TOUR (Jean) : 10 H 26
Toniaux (Les) (métairie) [Limoges] : 10 H 12
v. aussi : *Limoges*

- U -

URBAIN VIII (1568-1644, pape de 1623 à 1644) :
10 H 27

- V -

VAULX (Bernard de) : 10 H 15

VAUX DIT NACAUD (Simon de) : 10 H 26
VAUZELLE (Catherine) : 10 H 41
VAUZELLE (Jean) : 10 H 49
VENTENANT (Catherine de) : 10 H 26
Verdoyer (Les) [Limoges] : 10 H 11
Vérine (La) [auj. lieu-dit, comm. Meuzac] : 10 H
1, 10 H 16
v. aussi : *Meuzac*
VERNEJOUXX (Gaspard) : 10 H 1
Veyrinas [auj. lieu-dit, comm. Condat-sur-
Vienne] : 10 H 10
v. aussi : *Condat*
Vicq-sur-Brenilb [Haute-Vienne, arr. Limoges, c.
Saint-Germain-les-Belles] : 10 H 46
VIDAUD (Étienne), prieur de Saint-André : 10 H
1, 10 H 16
VIDAUD (Étienne) : 10 H 47
VIDAUD (Martial) : 10 H 27
Vienne (rivière) : 10 H 11, 10 H 41
VIGIER (Albert) : 10 H 15
Villars (Les) [non localisé] : 10 H 49
Ville [par. Saint-Dizier-Leyrenne] : 10 H 44
VITRAC (Jean), apothicaire : 10 H 15